

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le dix-huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (18 septembre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7053-09-1989

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7054-09-1989

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Martine David APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 6.10 M. Gérard Giguère: démission au poste de président de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle. 8.8 M. René Bastien: terminaison d'emploi. 8.9 Hydro-Québec: autorisation de travaux au Lac Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 SEPTEMBRE 1989

- l.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Appels d'offres et soumissions.
- 6.- Correspondance:
  - 6.1 Journal l'Écrit: remerciements.
  - 6.2 Bénévoles de la Chute aux Iroquois: utilisation de la salle de l'Hôtel de Ville gratuitement pour diners communautaires.
  - 6.3 Centre Jeunesse Chanterelle Inc.: utilisation du gymnase. 6.4 Centre Jeunesse Chanterelle Inc.: demande de subvention.

  - 6.5 Centraide: demande installation de banderolle campagne 1989.
  - €.6 Corp. Récréative du Lac Caché: demande d'appui.
  - 6.7 Me Lorne M. Goldman: terminaison de mandat.
  - 6.8 Comité Avenir du CHDL: rapport d'activités au 16 octobre 1989.
  - 6.9 Forum sur l'emploi: 5 et 6 novembre 1989.
  - 6.10 M. Gérard Giguère: démission au poste de président de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle.

### 7.- Affaires en cours:

- 7.1 M. Daniel Dethier: autorisation pour engager les travaux.
- 7.2 Dossier J . Valiquette et R. Poirier: achat de terrain.
- 7.3 Rapport Insp. en Environnement: pollution au Lac Labelle.
- 7.4 Hydro-Québec: projet de bail rive ouest de la Rivière Rouge.
- 7.5 Mandater notaire pour lots 26 et 27, Village de Labelle.

206



### 8.- Affaires nouvelles:

- 8.1 M. Ghislain Fillion: autorisation d'adresser dossier au conseiller juridique.
- 8.2 M. Roger Bisson: terminaison d'emploi.
- 8.3 Mme Francine Carrier: terminaison d'emploi.
- 8.4 M. Roger Sigouin: terminaison d'emploi.
- 8.5 Mme Louise Aubry: demande de dézonage.
- 8.6 Maire suppléant pour les prochains 9 mois.8.7 Autorisation pour projet programme de développement de l'emploi.
- 8.8 M. René Bastien: terminaison d'emploí.
- 8.9 Hydro-Québec: autorisation de travaux au Lac Labelle.

### 9.- Règlements et avis de motion:

- 9.1 Avis de motion.
- 9.2 Règlements.

### 10.- Décès.

# 11.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 11.1 Rapport budgétaire au 31 août 1989.
- 11.2 Adoption des comptes.
- 11.3 René Girard, Urbaniste: Ier versement: 7,475.00\$.
- 11.4 Me Lorne M. Goldman: dossier Lac Chaudefond.
- 11.5 Clôture au Parc du Centenaire.

### 12.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

14. - Ajournement ou levée de l'assemblée.

### 7055-09-1989

#### LES BÉNÉVOLES DE LA CHUTE AUX IROQUOIS: UTILISATION DE LA SALLE DE L'HÔTEI DE VILLE GRATUITEMENT

Le Conseil prend connaissance d'une demande des Bénévoles de la Chute aux Iroquois concernant la réservation de la grande salle de l'Hôtel de Ville pour les diners communautaires, et ce, gratuitement.

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,

APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de laisser la demande sur la table pour étude et considération au sujet de la gratuité.

Adoptée à l'unanimité

### 7056-09-1989

# CENTRE JEUNESSE CHANTERELLE INC.: UTILISATION DU CYMNASE GRATUITEMENT

PROPOSE par le Conseiller Martine David,

APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le Centre Jeunesse Chanterelle Inc. de se servir du gymnase du Centre Communautaire de 18:00 heures à 21:00 heures tous les lundis du 25 septembre 1989 au dernier lundi du mois de juin 1990 en ce qui concerne les louvettes, de 18:30 heures à 21:00 heures les mercredis du 4 octobre 1989 au dernier mercredi de juin 1990 en ce qui concerne les louveteaux, et ce, gratuitement.

Il y aura relâche pendant deux semaines durant la période des Fêtes.

207



### CLUB JEUNESSE CHANTERELLE INC.: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de subvention du Club Jeunesse Chanterelle Inc. pour une aide financière, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs pour la saison 1989-1990.

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry, de ne pas donner de
subvention au Centre Jeunesse Chanterelle Inc..

En contre-proposition; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David, de laisser cette demande sur la table pour étude et considération.

Le vote étant pris:

Ont votés pour la contre-proposition: les Conseillers Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

Ont votés contre la contre-proposition: les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier.

Ont votés pour la proposition: les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier et le Maire Robert Nantel.

Ont votés contre la proposition: les Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

La proposition est donc adoptée sur division.

7058-09-1989

## CENTRAIDE: CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1989

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de permettre à Centraide d'installer une banderolle dans le Parc du Curé-Labelle pour la campagne de financement 1989.

Adoptée à l'unanimité

7059-09-1989

### CORPORATION RÉCRÉATIVE DE LA CACHÉE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'appuyer la résolution adoptée par la Corporation
Récréative de la Cachée concernant le projet de contrat de concession
entre le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ladite
corporation.

Adoptée à l'unanimité

7059-09-1989 A

### ME LORNE M. GOLDMAN, AVOCAT: TERMINAISON DE MANDAT

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'accepter la terminaison du mandat de Me Lorne M.
Goldman, avocat, comme conseiller juridique de la Municipalité de Labelle

208



7060-09-1989 No de résolution ou annotation

### COMITÉ AVENIR DU C.H.D.L. ET DU C.A.R.H.V.: ACTIVITÉS DU COMITÉ

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'informer le Comité Avenir du C.H.D.L. et du C.A.R.H.V. que le Conseil ajoutera sur l'ordre du jour du l6 octobre prochain, un item concernant la présentation des activités du comité par deux représentants du Comité Avenir.

Adoptée à l'unanimité

### 7061-09-1989

### FORUM POUR L'EMPLOI AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de déléguer dans l'intérêt de la Municipalité, monsieur Robert Nantel, Maire, ou monsieur Jean Brisebois, Conseiller, à assister au forum pour l'emploi qui se tiendra les 5 et 6 novembre 1989 au Palais des congrès de Montréal.

Que les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement soient remboursés par le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

#### 7062-09-1989

### MONSIEUR GÉRARD GIGUÈRE: DÉMISSION DU POSTE DE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE

Le Conseil prend connaissance de la démission en la qualité de président de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle de monsieur Gérard Giguère.

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de remercier monsieur Giguère de ses loyaux services envers la communauté de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### 7063-09-1989

#### MONSIEUR DANIEL DETHIER: ENGAGEMENT DÉMOLITION DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET RÉGÉNÉRATION DE LA RIVE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal en Environnement monsieur Pierre Delage, M. Urb., d'adresser à monsieur Daniel Dethier, 9588 chemin du Lac Labelle, Labelle, un engagement pour la démolition des murs de soutènement et la régénération de la rive et que les travaux doivent être complétés au plus tard le 15 avril 1990.

Adoptée à l'unanimité

### 7064-09-1989

### OFFRE D'ACHAT PTIE 121 DU LOT 17, VILLAGE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de ne pas vendre la partie 121 du lot 17 du cadastre du Village de Labelle appartenant à la Municipalité à Mme Jasmine Valiquette et M. Robert Poirier, pour la raison que la Municipalité désire conserver ce terrain pour les besoins futurs de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

a o 9



7065-09-1989

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, M. Urb., concernant le niveau de pollution du Lac Labelle.

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'adresser une copie de ce rapport à madame Ginette
Samson, présidente de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle
Inc.

Adoptée à l'unanimité

7066-09-1989

# $\frac{\text{HYDRO-QU\'EBEC: LOCATION DES PTIES DE LOTS 138, 239 et 240, VILLAGE DE LABELLE}$

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de louer de Hydro-Québec durant le moratoire imposé
par Hydro-Québec sur la cession de tout droit de propriétés, les parties des lots 138, 239 et 240, cadastre du Village de Labelle, ayant
une superficie d'environ 4,63 acres, communément appelé le talus de la
rive ouest de la Rivière Rouge entre la rue du Pont et l'extrémité nord
de la halte routière.

Le coût de location sera de cent dollars (100.00\$) annuellement, plus les frais d'émission du bail pour la première année au montant de vingt-cinq dollars (25.00\$).

Le tout devant éventuellement se terminer par la vente par Hydro-Québec à la Municipalité de Labelle au coût de cent cinquante dollars (150.00\$) l'acre.

Le dit terrain est présentement zoné pour fins de parc public et l'évaluateur de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides devra être informé pour apporter les modifications au rôle d'évaluarion

Que monsieur Robert Nantel, Maire et monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Labelle tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

7067-09-1989

### LOTS 26 ET 27, CADASTRE OFFICIEL DU VILLAGE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu que le Conseil mandate la firme Amadei et Nadeau, notaires, à préparer et enregistrer le testament de Feue Cordélia Davis, veuve de Phydime Maillé, à préparer une déclaration de transmission par décès de Cordelia Davis à Marcel Maillé et à faire toute autre démarche nécessaire afin de donner effet à un acte de vente à être signé par la Corporation et mar Marcel Maillé eu égard aux lots 26 et 27 du cadastre officiel du Village de Labelle.

210





7068-09-1989

### MONSIEUR CHISLAIN FILION: MANDATER ME ALBERT PRÉVOST, AVOCAT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de mandater Me Albert Prévost, avocat du bureau Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, de prendre les procédures nécessaires contre monsieur Ghislain Filion, 8780, chemin du Lac Labelle, Labelle lot 6-5, Rang "I", Canton La Minerve, matricule 0021-67-9168, qui a contrevenu à l'article 5.7 "Zone de protection des rives" du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. des Laurentides et à l'article 5.17 "Protection des rives" du règlement d'urbanisme de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

#### 7069-09-1989

## MONSIEUR ROGER BISSON: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,

APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de ratifier la terminaison d'emploi à compter du premier septembre 1989, de monsieur Roger Bisson et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus.

Adoptée à l'unanimité

#### 7070-09-1989

## MADAME FRANCINE CARRIER: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Pâuqerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de ratifier l'avis de terminaison d'emploi transmise par l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics le 15 septembre 1989 à madame Francine Carrier pour 16:30 Heures 1e 22 septembre 1989 et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus

Adoptée à l'unanimité

### 7071-09-1989

### MONSIEUR ROGER SIGOUIN: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de ratifier la terminaison d'emploi à compter du 27 juin 1989 de monsieur Roger Sigouin au poste de responsable de la piscine intérieure municipale et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus.

Adoptée à l'unanimité

# 7072-09-1989

# MADAME LOUISE AUBRY: DEMANDE DE DÉZONAGE

Le Copseil prend connaissance de la demande de dézonage de madame Louise Aubry, 135, rue du Moulin, Labelle, concernant les lots P. 270, P. 271-152, 152A, 153, 154, P. 155, P. 155-1, P.156, cadastre officiel du Village de Labelle, pour qu'ils deviennent résidentiels, multifamiliaux et commerciaux.

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et ré solu de référer cette demande de dézonage au Comité Consultitif d'urbanisme pour étude, considération et rapport au Conseil à une assemblée ultérieure.

211



7072-09-1989

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu que monsieur Jean Brisebois soit nommé Maire Suppléant à compter du Ier octobre 1989, jusqu'au 30 juin 1990 inclusivement, lequel en l'absence du Maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du Maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

Adoptée à l'unanimité

#### 7073-09-1989

### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu que la Municipalité de Labelle présente un projet dans le cadre du programme de développement de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

### 7074-09-1989

#### MONSIEUR RENÉ BASTIEN: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,

APPUYE par le Conseiller Martine David et ré solu de ratifier l'avis de terminaison d'emploi transmise par l'Inspecteur Municipal des Travaux PUblics le 15 septembre 1989 à monsieur René Bastien pour 16:30 heures 1e 22 septembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7075-09-1989

### HYDRO QUÉBEC: APPROBATION DE TRAVAUX AU LAC LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'approuver les travaux à être effectués par Hydro-Québec au Lac Labelle, suivant la référence #6232.

Adoptée à l'unanimité

### 7076-09-1989

### RÈGLEMENT NUMÉRO 90 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David, d'approuver le règlement numéro 90 portant sur la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du Conseil, à savoir: la rémunération de 8 130.24\$ sera portée à 10 670.00\$ annuellement, rétroactivement au Ier juillet 1989 pour le Maire, et la rémunération des Conseillers est et demeure pour l'année 1989 de 2 710.32\$;

L'allocation de Édépenses sera d'un montant égal à la moitié de la rémunération jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

La rémunération sera indexée à compter du Ier janvier 1990, jusqu'à concurrence de 6%.

En contre-proposition; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, de ne pas approuver le règlement numéro 90 portant sur la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du Conseil, et plus particulièrement, l'augmentation prévue de 8 130.25\$ à 10 670.00\$ annuellement pour le Maire et l'allocation de dépenses s'y rattachant, pour la raison que l'augmentation n'est pas prévue au budget 1989 et de demander une consultation du public avant l'étude du prochain budget.

212

7076-09-1989 No de résolution ou annotation

(suite)

Le vote étant pris; Ont votés contre la proposition: les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier.

Ont votés pour la proposition: les Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

Ont votés pour la contre-proposition; les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier.

Ont votés contre la contre-proposition; les Conseillers Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

Le Maire, monsieur Robert Nantel, se prévalant de son droit, a voté contre la proposition.

Le règlement numéro 90 est battu sur division.

7077-09-1989

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 92: POURVOYANT UN EMPRUNT DE TROIS MILLE CENT DOLLARS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET L'ESTIMÉ DU COÛT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE NANTEL

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'adopter le règlement numéro 92, pourvoyant un emprunt
au montant de trois mille cent dollars (3 100.00\$) pour la construction
d'un égout sanitaire dans la rue Nantel.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO: 92 POURVOYANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE TROIS MILE CENT DOLLARS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET L'ESTIMÉ DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE NANTEL

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de Labelle et de ses contribuables, de pourvoir à la construction d'une conduite d'égout sanitaire dans la rue Nantel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle n'a pas les plans et devis pour l'égout sanitaire de ladite rue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle doit retenir les services d'une personne ressource en l'occurence un ingénieur, pour préparer les plans et devis;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle a reçu une offre de services au montant de deux mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (2 790.00\$) pour préparer les plans et devis de l'égout sanitaire de ladite rue et fournir l'estimation du coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue le cinq septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf 5 septembre 1989);

EN CONSÉQUENCE, Il est:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUVE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu qu'il soit statué par règlement du Conseil de la Municipalité de Labelle, sujet à toutes les approbations requises par le Loi,
comme suit:

213



Règlement No: 92

- 18 Septembre 1989 ARTICLE I. Le Conseil de la Municipalité de Labelle est autorisé à faire préparer par un ingénieur, les plans et devis pour la construction d'un égout sanitaire dans la rue Nantel, à partir de la courbe vis-à-vis la partie du lot 241, matricule 0827-56-3253, jusqu'au lot 5-C partie, Rang "C" inclus, matricule 0828-11-6080, cadastre du Village de Labelle et cadastre du Canton Joly, ainsi que l'estimation du coût des travaux.
  - ARTICLE 2. Les plans et devis ainsiq ue l'estimation du coût des travaux seront préparés par monsieur Michel labelle, ingénieur du bureau Labelle et Associés, ingénieurs conseils, pour le mon tant de deux mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (2 790.\$) suivant soumission datée du 5 septembre 1989, annexe "A" et acceptée par le Conseil de la Municipalité de Labelle à son assemblée du 5 septembre 1989, annexe "B".
  - ARTICLE 3. Pour se procurer les fonds nécessaires pour le paiement des honoraires des services professionnels et des intérêts sur l'emprunt temporaire, la Municipalité de Labelle est autorisée à emprunter et empruntera jusqu'à la somme de trois mille cent dollars (3 100.00\$), annexe "C".
  - ARTICLE 4. Le Conseil de la Municipalité de Labelle fera un emprunt par billet pour une période de trois (3) ans, annexe "D".
  - ARTICLE 5. Le billet portera intérêt àun taux d'excédant pas quinze pour cent (15%) l'an.
  - ARTICLE 6. Le billet sera signé par le Maire et contresigné par le Seccrétaire-Trésorier de la Municipalité de Labelle et portera le sceau de la Municipalité de Labelle.
  - ARTICLE 7. Afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt et au paiement des intérêts à accroître sur ledit emprunt autorisé par le présent règlement pour 'exécution des travaux mentionnés à l'article I, il est par le présent règlement, imposée une taxe spéciale répartie suivant l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation en vigueur des terrains et bâtisses comme suit:

MATRICULE	NUMÉRO DE LOT	EVALUATION TERRAIN	EVALUATION BÂTISSE	EVALUATION TOTALE
0827-56-3253	P-241	4 500.	15 000.	19 500.
0827-47-7939	P-241	3 000.	25 200.	28 200.
0827-47-5383	P-241, P-242	3 900.	10 600.	14 500.
0827-48-3521	P-242	3 400.	22 400.	25 800.
0827-48-2148	P-241,P-242	2 300.	15 800.	18 100.
0827-48-1165	P-241, P-242	2 700.	44 600.	47 300.
0827-48-0788	P-241, P-242	3 300.	43 100.	46 400.
0828-30-1319	P-242	7 000.	38 500.	45 500.
0827-49-3329	P-242	2 600.	18 800.	21 400.
0827-39-9183	P-242	1 100.		1 100.
0828-11-8316	P-5C, RangC, Joly	3 300.	27 400.	30 700.
0828-11-6080	P-5C, Rang C, Joly	3 000.	26 100.	29 100.
0827-47-1402	P-242	4 400.	44 900.	49 300.
0827-37-8838	P-242	3 300.	16 000.	19 300.
0827-37-5694	P-242	6 000.	3 800.	9 800.
0827-38-1954	P-242	2 800.		2 800.
0827-28-8971	242-19	4 000.	31 900.	35 900.
0827-29-4219	P-242	4 100.		4 100.
0827-29-2275	P-242	4 400.	8 100.	12 500.
0828-01-9030	P-5B, Rang C, Joly	6 400.	2 300.	8 700.
Grand total:	155	53 <sup>75 500</sup> .	394 500.	470 000.



Règlement No: 92

18 Septembre 1989 ARTICLE 8. Cette taxe sera prélevée annuellement pendant le terme de l'emprunt, en montant suffisant chaque année pour payer les échéances de l'année en principal et intérêts et sera prélevée à compter de la date de l'émission du billet de la même manière et à la même époque que la taxe foncière ordinaire que la Municipalité de Labelle prélève chaque année.

> ARTICLE 9. Le principal et les intérêts dudit billet seront encore garantis par le fonds général de la Municipalité de Labelle.

> ARTICLE 10. Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation du billet et au taux d'intérêt, seront réglés et déterminés par résolution du Conseil, au besoin, suivant la Loi.

> ARTICLE II.Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 12.ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité de Labelle lors de sa session régulière tenue le dix-huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (18 septembre 1989).

Secrétaire-Trésorier

#### 7078-09-1989

# CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE DAME AGATHE BISSON\_VANIER

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris la mort de madame Agathe Bisson-Vanier.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléences les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

### 7079-09-1989

### CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE DAME ROSINA PILON-GINGRAS

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris la mort de madame Rosine Pilon-Gingras.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

### DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil Municipal, le rapport budgétaire pour la période débutant le ler janvier au 31 août

### 7080-09-1989

# ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débités au fonds général de la Municipalité de Labelle suivant le registre 89-22 daté du 12 septembre 1989.

215



7081-09-1989 No de résolution ou annotation

### RENÉ GIRARD: URBANISTE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser le versement d'un montant de sept mille ent soixante-quinze dollars (7 475.00\$) à René Girard, Urbanis

et résolu d'autoriser le versement d'un montant de sept mille quatre cent soixante-quinze dollars (7 475.00\$) à René Girard, Urbanisme et Aménagement du territoire, représentant le premier versement pour la réalisation du plan d'urbanisme de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### 7082-09-1989

### ME LORNE M. GOLDMAN, AVOCAT

defond.

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels
au montant de mille trois cent quarante-sept dollars et cinquante cents
(1 347.50\$) de Me Lorne M. Goldman, avocat, dans le dossier du Lac Chau-

Adoptée à l'unanimité

### 7082-09-1989-A

### CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE LE LONG DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser l'achat du matériel nécessaire pour construire la clôture le long du Parc du Centenaire séparant la propriété
de monsieur Guy Robillard au montant de sept cent soixante-huit dollars
et quatre-vingt-dix-sept cents (768.97\$), de Claude Forget Inc., ayant
fourni le meilleur prix.

Adoptée à l'unanimité

### 7083-09-1989

### LANCEMENT DES FEUILLETS D'INFORMATION DU SERVICE DE MISE EN VALEUR

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et ré solu de déléguer dans l'intérêt de la Municipalité, monsieur Robert Nantel, Maire ou monsieur Jean Brisebois, Maire Suppléant,
à assister au lancement des feuillets d'information du service de mise

sieur Robert Nantel, Maire ou monsieur Jean Brisebols, Maire Suppleant, à assister au lancement des feuillets d'information du service de mise en valeur du territoire qui aura lieu à 17:30 heures, le mardi 26 septembre 1989 à l'Hôtel de Ville de St-Jérôme et que les frais de déplacement soit remboursé par le fonds général de la Municipalité.

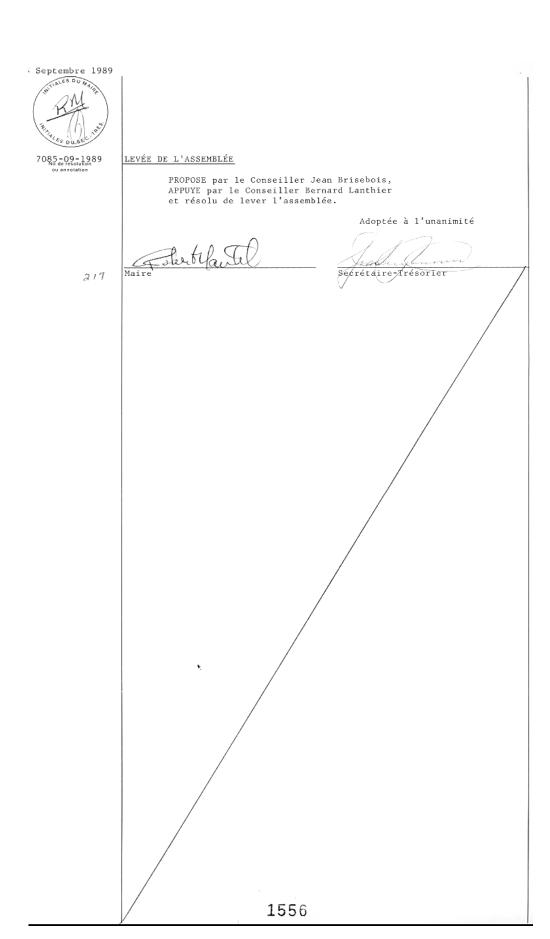
Adoptée à l'unanimité

### 7084-09-1989

# CESSION DES LOTS 26 ET 27, CADASTRE DU VILLAGE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de mandater l'étude Godard, Bélisle et Associés, de
préparer un document en vertu duquel Marcel Maillé reconnaîtra le droit
de propriété de la Corporation Municipale de Labelle acquis par prescription aux lots numéros VINGT-SIX (26) et VINGT-SEPT (27) au cadastre
officiel du Village de Labelle et dans lequel contrat sera également inclus une cession de tout droit que ledit Marcel Maillé a, a eu ou peut
avoir aux lots 26 et 27, et ce, pour la somme de un dollar (\$1.00) et
autre bonne et valable considération que la corporation verse non pas en
paiement pour acquisition d'un terrain, mais uniquement dans le but d'éviter des procédures judiciaires qui risquent d'être longues et coûteuses
et dans le but de clarifier d'une façon définitive le titre de propriété
et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à
signer ledit document.

216





2 Octobre 1989 No de résolution ou annotation

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le Secrétaire-Trésorier a signifié le vingt-neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (29 septembre 1989) à tous les membres du Conseil, l'ordre du jour de la session régulière de 20:00 heures le deux octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (2 octobre 1989).

A 21:00 heures, après que le défaut de quorum a été constaté, les membres du Conseil présents, messieurs Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier, ont ajourné la session à 20:00 heures le dix octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (10 octobre 1989).

> Jean-Guy Rousseau Secrétaire-Trésorier

3 Octobre 1989

### AVIS SPÉCIAL

Un avis spécial écrit de l'ajournement de la session a été donné par le Secrétaire-Trésorier, aux membres qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement, monsieur Robert Nantel, Maire, madame Pâquerette Léonard-Telmosse, Conseillère, monsieur Jean Brisebois, Conseiller et madame Martine David , Conseillère, et un rappel a été signifié aux membres du Conseil présents, pour la reprise de la séance ajournée, à savoir: 20:00 heures le dix octobre mil neuf cent quatrevingt-neuf (10 octobre 1989).

218

Jean-Guy Rousseau Secrétaire-Trésorier



10 Octobre 1989 No de résolution ou annotation PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A la session régulière du deux octobre mil neuf cent quatre-vingtneuf (2 octobre 1989) du Conseil de la Municipalité de Labelle, laquelle
a été ajournée à 20:00 heures le dix octobre mil neuf cent quatre-vingtneuf (10 octobre 1989) et qui a été tenue au lieu et à l'heure mentionnés
dans l'avis d'ajournement du trois octobre mil neuf cent quatre-vingtneuf (3 octobre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs
les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps
complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et
aussi présent, monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

La signification de l'avis spécial de l'ajournement de la session du deux octobre míl neuf centq uatre-vingt-neuf (2 octobre 1989) par les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier a été constatée par monsieur Robert Nantel, Maire, et les Conseillers Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

### 7086-10-1989

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

### 7087-10-1989

### ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblées du 5 et du 18 septembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

# 7088-10-1989

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants:
9.6 M. Robert Poirier et Mme Jasmine Valiquette: terrain rue Paiement.
10.6 M. Paul Perreault: demande de dérogation mineure. 10.7 Inspecteur
Municipal des travaux publics: utilisation du camion de la municipalité.
10.8 M. Denis Giguère: démission. 10.9 M. Roger Sigouin: offre de services comme moniteur à la piscine municipale. 11.1 Avis de motion: préparation d'un règlement de fonds de pension pour les membres du Conseil. 12.4
M. Mino Dallosto: projet Can-Que-La. 12.5 Mme Francine Carrier: Société
d'Horticulture et d'Écologie de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DU 10 OCTOBRE 1989

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.

219

6.- Appels d'offres et soumissions.



7.- Correspondance:

- 7.1 Corp. Mun. de La Conception: demande d'appui pour mâchoire survie.
- 7.2 Cercle des Fermières de Labelle: demande représentant du Conseil.
- 8.- Rapports des départements.
- 9.- Affaires en cours:
- 9.1 Approbation du rapport concernant les travaux exécutés pour obtenir la subvention du Ministère des Transports.
- 9.2 Club de Motoneige de Labelle Inc.: demande de rencontre.
- 9.3 Autorisation pour établir estimé du coût pour réparer les trottoirs défectueux.
- 9.4 Bénévoles de la Chute-aux-Iroquois: demande d'utiliser la salle gratuitement pour les diners communautaires.
- 9.5 M. Gilbert Gareau: offre d'achat ancienne Graph Can.
- 9.6 M. Robert Poirier et Mme Jasmine Valiquette: offre d'achat de terrain sur la rue Paiement.
- 10.- Affaires nouvelles:
  - 10.1 Résolution pour établir les normes pour ponveaux.
  - 10.2 Nomination d'un inspecteur des mauvaises herbes.
  - 10.3 Nomination d'un gardien d'enclos.
  - 10.4 O.M.H. de Labelle: rapport budgétaire au 31 août 1989.
  - 10.5 O.M.H. de Labelle: prévisions budgétaires pour l'année 1990. 10.6 M. Paul Perreault: demande de dérogation mineure.

  - 10.7 Inspecteur Municipal des Travaux Publics: utilisation du camion.
  - 10.8 M. Denis Giguère: démission.
  - 10.9 M. Roger Sigouin: offre de services comme moniteur à la piscine.
- ll.- Avis de motion et règlements:
  - 11.1 Avis de motion: préparation d'un règlement concernant le régime de retraite pour les élus municipaux.
- 12. Divers:
  - 12.1 Invitation à une soirée conférence de la Bibliothèque Municipale.
  - 12.2 Activités atelier: autorisation de paiement.
  - 12.3 Bell Canada: demande au C.R.T.C. de reclasser la circonscription téléphonique de Labelle.
  - 12.4 M. Mino Dallosto: Projet Can-Qué-La.
  - 12.5 Mme Francine Carrier: Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle.
- 13.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:
  - 13.1 Adoption des comptes.
  - 13.2 Serge Levesque Enr.: terrassement au Parc du Curé-Labelle.
  - 13.3 Pépinière des Pays-d'en-Haut: aménagement du Parc du Curé-Labelle.
  - 13.4 Talon Sebeq Inc.: traitement de surface double: Chemin Baudart.
  - 13.5 Franco/Division Sintra Inc.: traitement de surface double sur le Chemin du Rang "I" et la rue de l'Église.
- 14.- Tour de table.
- 15.- Questions de l'auditoire.
- 16. Ajournement ou levée de l'assemblée.

### 7089-10-1989

CORPORATION MUNICIPALE DE LA CONCEPTION: PINCE OU MÂCHOIRE DE SURVIE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'appuyer la résolution de la Corporation Municipale de La Conception concernant une demande à la Sureté Du Québec, de se doter de l'instrument "pince ou mâchoire de survie" qui pourrait être utilisé sur le territoire desservi par le poste de Labelle.

aan





7090-10-1989 No de résolution

# MINISTÈRE DES TRANSPORTS: APPROBATION DU RAPPORT FINAL POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION AU MONTANT DE 10 000 \$

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'approuver le rapport final concernant les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du réseau routier, lesquels s'élèvent à 65 213.38 \$ et que copie de cette résolution soit adressée au Ministère des Transports du Québec, afin que la subvention au montant de dix mille dollars (10 000 \$ accordée par monsieur Marc-Yvan Côté, Ministre des Transports du Québec en date du 4 juillet 1989, soit versée à la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### 7091-10-1989

### CLUB DE MOTONEIGE DE LABELLE INC.:DEMANDE DE RENCONTRE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'informer le Club de Motoneige de Labelle Inc., que le
Conseil est prêt de recevoir les représentants du club à 19:30 heures le
30 octobre 1989 et de les informer de bien vouloir apporter avec eux, le
bilan financier des activités de "Labelle en fête 1989".

Adoptée à l'unanimité

#### 7092-10-1989

### ESTIMÉ DU COÛT POUR LA RÉPARATION DES TROTTOIRS

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de demander à des entrepreneurs, le coût pour préparer un estimé du coût qui en coûterait à la municipalité pour casser le béton aux endroits voulus, de même que le coût de toute fourniture et le travail requis pour refaire les trottoirs.

Adoptée à l'unanimité

### 7093-10-1989

### MONSIEUR GILBERT GAREAU: OFFRE D'ACHAT "ANCIENNE GRAPH CAN"

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de reporter à la soirée d'information, l'offre d'achat présentée par monsieur Gilbert Gareau pour la bâtisse située dans le Parc du Centenaire et appelée "ancienne Graph Can" pour étude et qu'un prix soit demandé à des contracteurs en démolition pour la rémolition de la bâtisse et le nettoyage du terrain.

Adoptée à l'unanimité

# 7094-10-1989

### INSTALLATION DE PONCEAUX

PROPOSE par le Conseiller Jean Brischois, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu que le diamètre minimum des ponceaux à être posés dans l'emprise ou en travers de chemins ou de rues sera de 400mm.

aal

10 Octobre 1989



7095-10-1989 No de résolution

### MONSIEUR PIERRE LACASSE: INSPECTEUR DES MAUVAISES HERBES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de nommer monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur des mauvaises herbes chargé de l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., ch. A-2, article 7, paragraphe 3).

Adoptée à l'unanimité

7096-10-1989

### MONSIEUR PIERRE LACASSE: GARDIEN D'ENCLOS

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu de nommer jusqu'au mois de mars 1991, monsieur Pierre
Lacasse, Gardien d'enclos de la Municipalité de Labelle, le tout suivant l'article 219 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le rapport financier intérimaire de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle pour la période se terminant le 31 août 1989.

7097-10-1989

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1990

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle pour l'année 1990, dont la contribution municipale s'élèvera à sept mille sept cent soixante-treize dollars et soixante cents (7 773.60 \$).

Adoptée à l'unanimité

7098-10-1989

### MONSIEUR PAUL PERREAULT: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPOSÉ par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYÉ par le Conseiller Martine David et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme, le demande de dérogation mineure adressée par monsieur Paul Perreault pour la propriété située sur le lot P-I, Rang "A", Canton de Labelle, matricule 0109-64-5698, concernant un empiètement de trois (3) mètres dans les deux marges de recul latérales.

Adoptée à l'unanimité

7099-10-1989

# MONSIEUR PIERRE LACASSE, INSPECTEUR MUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS: UTILISATION DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics,
monsieur Pierre Lacasse, de garder en sa possession, le camion de la
municipalité le soir et les fins de semaine, pour les besoins de la
Municipalité durant les soirées, les samedis, les dimanches et les
jours de fête.

222



MONSIEUR DENIS GIGUÈRE: DÉMISSION COMME AIDE-INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'accepter la démission de monsieur Denis Giguère au poste d'aide-inspecteur municipal en environnement à compter de 17:00 heures le 13 octobre 1989.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus.

Le Conseil profite de l'occasion pour le remercier de ses loyaux services qu'il a rendu à la collectivité et lui souhaite bonne chance dans ses futures entreprises.

Adoptée à l'unanimité

7101-10-1989

## MONSIEUR ROGER SIGOUIN: ENGAGEMENT COMME MONITEUR À LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'engager monsieur Roger Sigouin comme moniteur à temps partiel à la piscine intérieure municipale, aux taux de 10.50\$ l'heure pour les cours de croix de bronze; 9.00\$ l'heure comme moniteur croixrouge (sauvetage) et 7.50\$ 1'heure comme sauveteur.

Adoptée à l'unanimité

### AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT DE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Pâquerette Léonard-Telmosse, Conseil lère, pour préparer un règlement ayant pour objet de doter les membres du Conseil actuel, d'un régime de retraite en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, et ce, depuis que les membres actuels du Conseil sont en fonction et de mandater Me André Rochon, avocat du bureau Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, de préparer ledit règlement.

7102-10-1989

### ACTIVITÉ "ATELIER D'ÉCRITURE"

PROPOSE par le Conseiller Martine David,

APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de ratifier le paiement au montant de cent dollars--(100.00\$) payé à madame Anne-Marie Aubin pour les activités "Atelier d'écriture" qui a eu lieu le 7 octobre 1989 dans le cadre des activités de la Bibliothèque Municipale 1989.

Adoptée à l'unanimité

7103-10-1989

#### MONSIEUR MINO, DALLOSTO: OPTION D'ACHAT DU TERRAIN AUTOUR DU LAC CHAUDEFOND

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de donner l'option d'achat du terrain appartenant à la Municipalité de Labelle autour du Lac Chaudefond à monsieur Mino Dallosto, tant et aussi longtemps qu'il détiendra une option d'achat sur les terres riveraines au terrain de la Municipalité longeant le lac, jusqu'à une durée de deux (2) ans maximum pour débuter la concrétisation du projet Can-Que-La ou un projet similaire.

2 2 3

### 10 Octobre 1989



7104-10-1989 No de resolution

# SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE INC.: UTILISATION DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu d'autoriser la Société d'Horticulture et d'Écologie
de Labelle Inc. de se servir d'un camion de la municipalité pour les
travaux qui restent à faire concernant des boîtes à fleurs, la mise
en place de bulbes et le nettoyage des ronds de fleurs, ce qui devrait
nécessiter une période d'environ deux semaines.

Adoptée à l'unanimité

### 7105-10-1989

### ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débités
au fonds général de la municipalité, suivant le registre numéro 89-23
daté du 29 septembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7106-10-1989

### SERGE LEVESQUE ENRG.: TERRASSEMENT AU PARC DU CURÉ-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de mille deux cent soixante dollars (1 260.00\$) de Serge Levesque Enrg., pour les travaux de terrassement dans le Parc du Curé-Labelle, et ce, dans le cadre du programme de mise en valeur environnementale d'Hydro-Ouébec.

Adoptée à l'unanimité

### 7107-10-1989

# PÉPINIÈRE DES PAYS-D'EN-HAUT: AMÉNAGEMENT DU PARC DU CURÉ LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu d'autoriser le paiement au montant de mille deux
cent vingt-deux dollars et trente-huit cents (1 222.38\$) à Pépinière
des Pays-d'En-haut, pour l'aménagement du Parc du Curé-Labelle, et c

cent vingt-deux dollars et trente-huit cents (1 222.38\$) à Pépinière des Pays-d'En-haut, pour l'aménagement du Parc du Curé-Labelle, et ce, dans le cadre du programme de mise en valeur environnementale d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

### 7108-10-1989

### TALON SEBEQ INC.: TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE-CHEMIN BAUDART

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'autoriser le paiement au montant de cinq mille dollars (5 000.00\$) à Talon Sebeq Inc., pour les travaux de traitement de
surface double exécutés sur le chemin Baudart.

224





7109-10-1989 No de resolution

# FRANROC/DIVISION SINTRA INC.: TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE: CHEMIN DU RANG "I" ET RUE DE L'EGLISE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le paiement du montant de vingt mille trois cent vingt-huit dollars (20 328.00\$) à Franroc/Division Sintra Inc., pour les travaux de traitement de surface double exécutés dans le chemin du Rang "I" et la rue de l'Eglise.

Adoptée à l'unanimité

#### 7110-10-1989

#### ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: AVOCATS: DOSSIER MONSIEUR MINO DALLOSTO

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels à Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, dans le dossier de monsieur Mino Dallosto, au montant de deux mille quatre cent soixantequinze dollars (2 475.00\$).

Adoptée à l'unanimité

#### 7111-10-1989

#### INSPECTION DES LUMINAIRES DE RUES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser monsieur Gaétan Nantel à faire l'inspection des luminaires de rues situés dans le périmètre du village une fois la semaine, le soir durant ses heures régulières avec son véhicule, dont il sera dédommagé au tarif de vingt-cinq cents (0.25\$) le kilomètre.

Après un mois d'inspection, un rapport devra être fourni au Conseil pour déterminer si l'inspection doit se continuer.

Adoptée à l'unanimité

### 7112-10-1989

### FABRIQUE LA NATIVITÉ DE MARIE: UTILISATION DES TOILETTES DE LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser la Fabrique La Nativité de Marie à se servir des toilettes de la piscine municipale lors de la tenue du bingo du 15 octobre 1989, en autant qu'il y aura une surveillance près de la piscine fournie par les organisateurs du bingo.

Adoptée à l'unanimité

### 7113-10-1989

### PISCINE MUNICIPALE: FERMETURE LES JOURS DE FÊTES FÉRIÉES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de fermer la piscine municipale les jours de fêtes fériées, à moins d'avis contraire du Conseil de la Municipalité de Labelle et qu'une publicité soit faite en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

### 7114-10-1989

### PISCINE MUNICIPALE: COURS DE PLONGÉE SOUS-MARINE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de fixer le tarif horaire de trente-trois dollars----- (33.00\$) pour des cours de plongée sous-marine à la piscine municipale de Labelle en incluant l'utilisation du gymnase pour les cours théoriques le samedi, de 8:00 heures à 11:00 heures.

225



#### PISCINE MUNICIPALE: TARIF POUR LE BAIN LIBRE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de fixer le tarif du bain libre avec animation à trente-six dollars (36.00\$) l'heure.

La présente résolution abroge la résolution numéro 6484-01-1989.

Adoptée à l'unanimité

### 7116-10-1989

### PISCINE MUNICIPALE: HORAIRE POUR LE BAIN LIBRE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de fixer l'heure des bains libres de 19:00 heures à 21:00 heures, afin d'offrir et de permettre plus de cours en soirée et que la publicité soit faite en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

#### 7117-10-1989

# LES AGRÉGATS TRANS-QUÉBEC INC.: ACHAT DE GLISSIÈRES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal d'acheter de Les
Agrégats Trans-Québec Inc., 400 pieds environ de glissière à cinq dollars (5.00\$) le mètre, plus les poteaux de 8" X 8" nécessaires pour
lesdites glissières, à raison de dix dollars (10.00\$) chacun, et ce,
pour les besoins des travaux publics de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

### 7118-10-1989

### MONSIEUR ANDRÉ BEAUDRY, CONSEILLER

APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, de déléguer monsieur André Beaudry, Conseiller, à s'asseoir à la même table avec les organismes locaux, pour étuder la possibilité d'obtenir la "montagne" appartenant à la Couronne du gouvernement du Québec, et ce, pour les besoins des organismes de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### 7119-10-1989

# MONSIEUR JACQUES LÉONARD, DÉPUTÉ DE LAURENTIDES-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'adresser un vote de félicitations à monsieur Jacques
Léonard, élu député du comté Laurentides-Labelle lors des élections du
25 septembre dernier.

226



7120-10-1989 No de résolution ou annetation

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS: INTERSECTION CHEMIN LA MACAZA-MONTÉE DU PAYSAN

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de réitérer la demande auprès du Ministère des Transports concernant l'intersection du Chemin La Macaza et de la Montée du
Paysan, donnant suite à une demande de la Sureté du Québec, poste de La-

Que copie de cette résolution soit adressée à monsieur Marcel Côté, chef du district au Ministère des Transports, à monsieur Jacques Léonard, député de Laurentides-Labelle et au sergent Robert Gervais de la Sureté du Québec, responsable du poste de Labelle.

belle, avant qu'un accident grave se produise.

Adoptée à l'unanimité

### 7121-10-1989 JOURNAL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

PROPOSE par le Maire Robert Nantel,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
d'abroger la résolution numéro 5148-01-87 concernant le montant mensuel
payé au Ptit Journal d'La Belle devenu le journal de la Vallée de la Rouge, et ce, à compter du Ier novembre 1989.

Si la Municipalité doit publier des avis ou de la publicíté, la Municipalité s'engage à en défrayer les frais.

Adoptée à l'unanimité

### 7122-10-1989 MADAME FRANCINE CARRIER

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brischois et résolu d'abroger la résolution numéro 7033-09-1989, concernant le travail de madame Francine Carrier.

Adoptée à l'unanimité

### 7123-10-1989

# SERVICE D'INCENDIE DE LABELLE: FORMULAIRE D'INSPECTION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser le Directeur du Service d'Incendie, de se
servir du formulaire d'inspection lors de la visite des pompiers à chaque résidence, dans le cadre de la sécurité et de la prévention.

Adoptée à l'unanimité

# 7124-10-1989

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de lever l'assembléc.

Adoptée à l'unanimité

227

Fobush Bertil

Secrétaire-Trésorier



16 Octobre 1989

PROVINCE DE OUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le seize octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (16 octobre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7125-10-1989

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7126-10-1989

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 6.4 Postes Canada: local en cas d'urgence. 7.5 Graph Can: procédure pour la vente. 8.5 M. René Clot: cession de chemin. 8.6 M. Germain Durand: terminaison d'emploi. 10.1 Société d'Horticulture et d'écologie de Labelle Inc..

Adoptée à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DU 16 OCTOBRE 1989

- l. Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Appels d'offres et soumissions:
  - 5.1 Panneaux d'affichage.
- 6.- Correspondance:
  - 6.1 Service Correctionnel Canada: offre de bénévolat communautaire.
  - 6.2 C.R.L. Laurentides: colloque aménagements cyclables.
  - 6.3 C.R.L. Laurentides: programme souvenir du Mérite sportif.
    6.4 Postes Canada: local en cas d'urgence.
- 7. Affaires en cours:
  - 7.1 Représentant du comité Avenir du CHDL: activités et situation actuelle.
  - 7.2 Mise en demeure par conseiller juridique à Les Bétons G & R Inc. re béton trottoirs.
  - 7.3 Autorisation pour procédures d'emprunts à long terme: règlements 83 et 87.
  - 7.4 Amender la résolution: délégation au 2e Salon Protection Civile.
  - 7.5 Graph Can: procédure pour la vente.

228



16 Octobre 1989

- 8.- Affaires nouvelles:
  - 8.1 M.R.C. Laurentides: équilibration du rôle d'évaluation 1991.
  - 8.2 Autorisation sur invitations: assurances générales 1990.
  - 8.3 Mme Sylvie Cusson et Luc St-Cyr: modification au zonage.
  - 8.4 Ass. des Propriétaires du Lac Labelle: vidange des fosses septiques du côté ouest du Lac Labelle.
  - 8.5 M. René Clot: cession de chemin.
  - 8.6 M. Germain Durand: terminaison d'emploi.
- 9.- Avis de motion et règlements:
  - 9.1 Avis de motion: amendement aux règlements #88 et 91.
- 10. Divers:
  - 10.1 Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle Inc..
- 11. Affaires du Secrétaire-Trésorier:
  - 11.1 Adoption des comptes.
  - 11.2 Dépôt du rapport concernant le règlement #92: plan pour égout sanitaire dans la rue Nantel,
  - 11.3 Compte Me Lorne M. Goldman: dossier M. Marcel Perreault.
  - 11.4 Compte Laboratoires Ville-Marie Inc.: analyse du béton.
  - 11.5 Compte M.R.C. Laurentides: entretien du chemin Lacoste.
- 12.- Tour de table.
- 13.- Questions de l'auditoire.
- 14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

#### 7127-10-1989

### ACHAT DE NOMS DE RUES ET ACCESSOIRES

ATTENDU Que lors de son assemblée tenue le 5 septembre 1989, le Conseil a décidé d'inviter des fournisseurs à soumettre un prix pour la fourniture de panneaux d'affichage pour l'identification des rues et chemins de la Municipalité de Labelle, incluant les poteaux et les accessoires requis, suivant liste datée du 28 août 1989 fournie par l'Inspecteur Municipal en Environnement;

ATTENDU Que deux fournisseurs ont soumis les prix suivants, à savoir: Acme Signalisation Inc.: 3 990.05 \$ et Diffusion Strato Inc.:----4 077.74 S:

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'acheter de Acme Signalisation Inc., les panneaux d'af fichage pour l'identification des rues et chemins de la municipalité, incluant les poteaux et les accessoires requis suivant la liste fournie par l'Inspecteur Municipal en Environnement, pour un montant total de trois mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et cinq cents (3 990.05 \$), étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité

### 7128-10-1989

### SERVICE CORRECTIONNEL CANADA: OFFRE DE BÉNÉVOLAT COMMUNAUTAIRE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de na pas accepter du service correctionnel Canada, région du Québec, de bénévolat communautaire effectué par des libérés de jour de l'établissement La Macaza.

229



7129-10-1989 No de résolution ou annotation

#### CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES: PROGRAMME SOUVENIR

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de na pas publier de publicité dans le programme souvenir qui sera publié par le Conseil Régional des Loisirs des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

#### 7130-10-1989

### SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de fournir un local en cas d'urgence à Postes Canada.

Les conditions seront déterminées lors d'une session ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil a reçu et écouté les représentants du Comité Avenir du Centre Hospitalier des Laurentides, monsieur Claude Péclet et madame Johanne Bock, qui ont présenté le rapport d'activités et exposé les besoins du comité pour l'année 1990, qui seront de l'ordre du dix dollars (10.00\$) par employé de l'hopital et réparti selon le domicile de chacun (Labelle 113 personnes).

#### 7131-10-1989

## LES BÉTONS G & R INC.: RÉPARATION DES TROTTOIRS DÉFECTUEUX

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de mandater Me André Rochon, avocat du bureau Rochon,
Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, d'adresser une mise en demeure à
Les Bétons G & R Inc., Route 117 Nord, C.P. 8, Labelle (Québec) JOT IHO,
les tenant responsables de la qualité du béton ayant servi pour la construction de trottoirs sur différentes rues de la Municipalité de Labelle,
suivant le rapport des Laboratoires Ville-Marie Inc. et de voir à réparer les trottoirs défectueux, à défaut de quoi, la Municipalité de
Labelle fera ou fera exécuter les travaux aux frais de Les Bétons G & R

Adoptée à l'unanimité

### 7132-10-1989

Inc..

### RÈGLEMENTS 83 ET 87: EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à emprunter temporairement de la Caisse Populaire de Labelle, quatre vingt seize mille
dollers (96 000 \$) pour payer les travaux effectués et décrétés par les
règlements numéro 83 et 87 du Conseil de la Municipalité de Labelle,
lesquels seront remboursés par un emprunt à long terme lorsque les procédures seront complétées.

Que messieurs Robert Nantel et Jean-Guy Rousseau, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, les documents nécessaires à cet effet.

230



7133-10-1989

### RÈGLEMENTS NUMÉROS 83 ET 87: EMPRUNT À LONG TERME

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'emprunter par billet de la Caisse Populaire de Labelle, aux meilleures conditions possibles, la somme de cent neuf mille huit cent dollars (109 800 \$), en vertu des règlements numéros 83 et 87 de la Municipalité de Labelle.

Que messieurs Robert Nantel et Jean-Guy Rousseau, Respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, les documents nécessaires à cet effet et que cette résolution soit adressée au Ministère des Affaires Municipales pour pour approbation et leurs directives.

Adoptée à l'unanimité

#### SALON DE LA PROTECTION CIVILE: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 7043-09-1989 7134-10-1989

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu d'amender la résolution numéro 7043-09-1989, à l'effet que seul monsieur Richard Hébert, Conseiller, sera délégué au 2e Salon de la Protection Civile qui se tiendra à Québec les 7, 8 et 9 novembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7135-10-1989 ÉVALUATION DE "ANCIENNE GRAPH CAN"

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'inviter deux firmes d'évaluateurs agréés, pour soumet

tre un prix afin d'établir la valeur marchande de l'immeuble communément appelé "ancienne Graph Can", situé au 61 de la rue de l'Église à Labelle.

Adoptée à l'unanimité

#### 7136-10-1989 ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET DE LA VALEUR LOCATIVE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de mandater le service d'évaluation de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides, d'équilibrer le rôle d'évaluation fon cière et le rôle de la valeur locative, dans le but de les déposer triennaux pour l'année 1991. Le coût estimé du rôle d'évaluation foncière incluant 2 visites chez les absents est de 55 000\$ et le coût estimé du rôle de la valeur locative est de 5 000\$. Adoptée à l'unanimité

#### 7137-10-1989 ASSURANCES GÉNÉRALES 1990: APPEL D'OFFRES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,

APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de publier dans le journal l'Écrit, un appel d'offres pour les assurances générales de la Municipalité de Labelle pour l'année 1990.

Adoptée à l'unanimité

#### MME SYLVIE CUSSON ET MONSIEUR LUC ST-CYR: MODIFICATION DE ZONAGE 7138-10-1989

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de référer la demande de modification de zonage de madame Sylvie Cusson et monsieur Luc St-Cyr au Comité Consultatif d'Urbanis me pour étude, considération et rapport à une prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité

231



#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE INC.:

Le Conseil prend connaissance d'une lettre reçue de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. concernant l'entretien et la sécurité du barrage, ainsi que la vidange des fosses septiques installées sur le côté ouest du Lac Labelle.

Après discussion: Il:

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Maire Robert Nantel et résolu de demander à l'Association des Propriétaires du Lac

et résolu de demander à l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc., de modifier le mot "exige" mentionné dans la première ligne de la résolution concernant la vidange des fosses septiques, par "l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc., demande d'étudier la possibilité par la Municipalité de Labelle".

Lors et seulement après cet amendement, la demande sera prise en considération.

Adoptée à l'unanimité

#### 7140-10-1989

#### MONSIEUR RENÉ CLOT: CESSION DE CHEMIN

Le Conseil prend connaissance d'une offre de cession de chemin par monsieur René Clot de Labelle.

Après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de refuser ladite offre de cession d'une partie de chemin sur une distance d'environ 600 pieds menant à sa propriété, pour la raison que le Conseil considère ce chemin comme un chemin privé à sa propriété et non pas un chemin qui est utilisé pour le public en général.

Adoptée à l'unanimité

### 7141-10-1989

### MONSIEUR GERMAIN DURAND: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de ratifier l'avis de terminaison d'emploi transmise par l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics le 13 octobre 1989, de monsieur Germain Durand, pour 16:30 heures le 20 octobre 1989 et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dûs.

Adoptée à l'unanimité

### AVIS DE MOTION: AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 88 ET 91

Le Conseiller Bernard Lanthier donne un avis de motion pour préparer un règlement pour amender les règlements numéros 88 et 91 concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Municipalité, afin de les rendre effectifs le ler janvier 1989.

### 7142-10-1989

### SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE INC.

Le Secrétaire-Trésorier informe le Conseil qu'il a reçu la liste de l'exécutif de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle Inc. pour l'année 1989-1990.

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de féliciter les membres de l'exécutif et leur souhaite ses meilleurs voeux pour la durée de leur mandat.

232





7143-10-1989 No de résolution

### ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débités au fonds général de la Municipalité de Labelle, suivant le registre numéro 89-24 daté du 13 octobre 1989.

Adoptée à l'unanimité

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT: RÈGLEMENT NUMÉRO 92

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil de la Municipalité de Labelle, le certificat des procédures d'enregistrement tenues de 9:00 heures à 19:00 heures le 12 octobre 1989, concernant le règlement numéro 92 pourvoyant un emprunt au montant de 3 100 \$ pour la préparation des plans, du devis et de l'estimé du coût pour la construction d'un égout sanitaire dans la rue Nantel.

7144-10-1989

### LES LABORATOIRES VILLE-MARIE INC .: COMPTE POUR ANALYSE DU BÉTON

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu d'autoriser le paiement du compte au montant de sept cent cinquante dollars (750.00%) à Les Laboratoires Ville-Marie Inc., pour l'analyse du béton ayant servi pour la construction de trottoirs dans les rues du Village.

Adoptée à l'unanimité

7145-10-1989

#### M.R.C. DES LAURENTIDES: FACTURE POUR ENTRETIEN DU CHEMIN LACOSTE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'autoriser le paiement de la facture de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides au montant de cinq cent quatre----vingt-six dollars (586.00\$), pour l'entretien du chemin Lacoste.

Adoptée à l'unanimité

7146-10-1989

### LABELLE ET ASSOCIÉS: HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RUE DU COLLÈGE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'autoriser le paiement de la facture de Labelle et Associés, ingénieurs conseils au montant de mille deux cent vingt-sept dollars et vingt-cinq cents (1 227.25\$), représentant les honoraires professionnels pour l'implantation de l'aqueduc et des trottoirs sur la rue du Collège.

Adoptée à l'unanimité

7147-10-1989

### ACHAT D'UNE AILE À NEIGE CHAMPION

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'accepter la recommandation de l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, d'acheter une aile à neige "Champion" pour être installée sur la niveleuse, au prix de six mille huit cent dollars (6 800 \$) plus l'installation au montant de huit cent dollars (800.00\$) et les taxes provinciale et fédérale.

Ce prix comprend tous les accessoires nécessaires pour l'installation de cette aile de côté.

Cet achat sera imputable au budget de l'année 1990.

Adoptée à l'unanimité

233



16 Octobre 1989 No de résolution ou annotation

# CLUB OCTOGONE DE LABELLE: UTILISATION DU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE POUR DES DANSES

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Octogone de Labelle concernant l'utilisation de la salle du Pavillon du Parc du Centenaire pour des danses.

La demande est laissée sur la table pour étude et considération.

## MONSIEUR BERNARD LANTHIER, CONSEILLER: DEMANDE D'AJOURNEMENT DE L'ASSEM-BLÉE

Monsieur Bernard Lanthier, Conseiller, demande un ajournement de l'assemblée pour discuter de la rue Alarie, à savoir: emplacement, hauteur, fossé, etc...

Etant donné qu'il n'a pas d'appui, l'assemblée se poursuit.

7148-10-1989

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

234

Maire

Secrétaire Trésorier



6 Novembre 1989 No de résolution ou annotation PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le six novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (6 novembre 1989), à laquel- le étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau Secrétaire-Trésorier.

## 7149-11-1989 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

### 7150-11-1989 ADOPTION DES PROCES VERBAUX

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblées du 2, 10 et 16 octobre 1989.

Adoptée à l'unanimité

### 7151-11-1989 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'adopter 1'ordre du jour avec les ajouts suivants: 7.14 O.M.H. de Labelle: utilisation de la salle. 71.5 Domaine du Beau Séjour: publicité. 10.15 Autorisation de procédures pour filtreurs de la piscine municipale. 10.16 M. Pierre Lacasse: revision de salaire. 10.17 Location Bell Cellulaire: Travaux Publics.

Adoptée à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 1989

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Appels d'offres et soumissions.
- 7.- Correspondance:
- 7.1 Réal Arsenault & Associés: offre de services.
- 7.2 Club Les Iroquois de Labelle: demande de déneigement ancien dépotoir.
- 7.3 Club Les Iroquois de Labelle: demande pour la bâtisse du petit Caribou
- 7.4 Domaine du Beau Séjour: aménagement du chemin du lac Saindon.
- 7.5 COFAQ: offre d'abonnement. 7.6 Centraide: achat de bannière.
- 235 7.7 Chambre de COmmerce de Labelle: demande de la subvention 1989.



6 Novembre 1989

- 7.8 Ass. touristique des Laurentides: conférence de presse re parc
- 7.9 Mérite Sportif: souper 2e édition.
- 7.10 Ass. Québécoise d'urbanisme: colloque régional.
- 7.11 A.Q.T.E.: assises annuelles.
- 7.12 M. Arthur Roberts: autorisation pour aiguisage de patins.
- 7.13 Mme Lorraine Therrien: demande de 2 jours de congé sans solde.
- 7.14 O.M.H. de Labelle: utilisation de la salle.
- 7.15 Domaine du Beau Séjour: publicité.

### 8.- Rapports des départements.

### 9.- Affaires en cours:

- 9.1 Procès verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 9.2 Mme Louise Aubry: rapport du Comité COnsultatif d'Urbanisme.
- 9.3 Camping Lac Labelle Inc.: rapport de l'Inspecteur en Environnement.
- 9.4 M. Daniel Dethier: rapport de l'Inspecteur en Environnement.
- 9.5 M. Paul Perreault: rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 9.6 Mme Sylvie Cusson: rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 9.7 Dossier Claude Champs: nomination d'avocat.
- 9.8 Mme Louise Bourbonnière: règlement hors cour
- 9.9 Syndicat de la Fonction Publique: accréditation.
- 9.10 Postes Canada: tarif de location pour local d'urgence.
- 9.11 Club Octogone de Labelle: location du pavillon pour danses.
- 9.12 Melle Josée Papineau: taux horaire.
- 9.13 Règlements 83 et 87: emprunt par billet pour long terme.
- 9.14 Emprunt à long terme de 109 800\$ de la Caisse Populaire de Labelle et tableau d'amortissement.
- 9.15 Rapport de l'évaluateur: re Graph Can.
- 9.16 Acceptation esquisse d'aménagement par René Girard, urbaniste.

### 10.- Affaires nouvelles:

- 10.1 Comité Avenir du CHDL: prévisions budgétaires 1990.
- 10.2 Ass. Propriétaires du Lac Labelle Inc.: demande de subvention 1990.
- 10.3 Ass. Propriétaires du Lac Labelle Inc.: réparation du barrage budget 1990.
- 10.4 M. Rosaire Lacroix: demande de modification de zonage.
- 10.5 M. Laurent Whissel: demande de modification de zonage.
- 10.6 Club de Tir à l'Arc de Labelle: demande d'utilisation Graph Can.
- 10.7 Club de Tír au pistolet-revolver: demande d'utilisation Graph Can. 10.8 Ass. Chasse et Pêche de Labelle: demande d'utilisation Graph Can.
- 10.9 Personne du Centre de Jour: demande d'utilisation pavillon pour cours.
- 10.10 M. Pierre Laramée: terminaison d'emploi.
- 10.11 M. Réjean Gauthier: terminaison d'emploi.
- 10.12 M. André Paiement: demande autorisation d'installer 2e sélecteur sur pagette.
- 10.13 M. Normand Fugère: demande d'achat d'une partie de terrain.
- 10.14 M. Gilles Labelle: demande d'amendement au règlement de zonage.
- 10.15 Réparation des filtreurs à la piscine municipale. 10.16 M. Pierre Lacasse: revision de salaire.
- 10.17 Location Bell cellulaire: Travaux Publics.

### 11. - Avis de motion et règlements:

11.1 Adoption du règlement #93: régime supplémentaire de rentes pour les employés.

### 12.- Divers:

- 12.1 Kiosque touristique: rapport de l'Inspecteur en Environnement.
- 12.2 Min. Loisir, Chasse et Pêche: programme PADEL refusé.
- 12.3 M. Jacques Vien: accusé récetpion du programme de développement de l'emploi.
- 12.4 Autorisation pour achat de lecteur de micro-fiches: Bibliothèque.
- 12.5 M. Claude Vendette: compensation.
- 12.6 Directeur d'incendie: autorisation d'utiliser 2e sélecteur sur pagette sans frais.
- 12.7 Ass. Propriétaires du Lac Labelle Inc.: liste des membres du C.A..
- 12.8 Club de Motoneige de Labelle: bilan 1989.
- 10.9 Concours Villes, Villages, Campagnes fleuris: résultats. 236



### 13.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 13.1 Adoption des comptes d'octobre et salaires de septembre et d'octobre
- 13.2 Ornements de Parterre: autorisation de paiement.
- 13.3 Me Lorne M. Goldman: compte pour dossier M. Marcel Perreault.
- 13.4 Rapport: comptes à recevoir.

### 14.- Tour de table.

### 15.- Questions de l'auditoire.

16. - Ajournement ou levée de l'assemblée.

### 7152-11-1989

### DÉNEIGEMENT DE L'ANCIEN DÉPOTOIR MUNICIPAL

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, de voir à déneiger l'ancien dépotoir de la municipalité, lequel servira de stationnement durant l'hiver pour le Club Les Iroquois de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### 7153-11-1989

### CLUB LES IROQUOIS DE LABELLE: BÂTISSE DU PETIT LAC CARIBOU

PROPOSE par le Conseiller Martine David. APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de laisser sur la teble pour étude, la demande du Club Les Iroquois de Labelle concernant la bâtisse de la Municipalité de Labelle localisée au Petit Lac Caribou et dont ils aimeraient obtenir et transporter sur un terrain situé dans le village et qui servirait d'entrepôt pour la machinerie et l'outillage.

Adoptée à l'unanimité

### 7154-11-1989

### CHEMIN SAINDON

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, à faire les travaux de voirie sur le chemin Saindon requis pour le mettre en bonne condition pour la période du dégel.

Adoptée à l'unanimité

### 7155-11-1989

## COFAQ: ABONNEMENT AU BULLETIN DE LIAISON

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,

APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, de s'abonner au bulletin de liaison COFAQ'TUALITÉ (COFAQ signifie la Confédération des organismes familiaux du Québec) pour le montant de dix dollars (10.00\$) pour trois numéros d'ici à juin 1990.

Adoptée à l'unanimité

### 7156-11-1989

### CENTRAIDE: ACHAT D'UNE BANNIÈRE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert. APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu de ne pas acheter la bannière de Centraide, pour la raison que les contribuables sont déjà sollicités par Centraide de toute part.

237



7157-11-1989 No de résolution

### LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE: SUBVENTION 1989

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de voter et payer le montant de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750.00\$) représentant la moitié de la subvention prévue au budget 1989, à la Chambre de Commerce de Labelle pour leur permettre de réaliser leurs objectifs 1989.

La balance de la subvention sera remise lorsque la Chambre de Commerce de Labelle présentera un rapport sur les activités du début de l'année 1989 à ce jour, plus les projections pour la balance de l'année.

Adoptée à l'unanimité

#### 7158-11-1989

### MONSIEUR ARTHUR ROBERTS: AIGUISAGE DE PATINS AU PAVILLON

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'autoriser monsieur Arthur Roberts, d'utiliser gratuitement un local du pavillon du Parc du Centenaire pour l'aiguisage de patins pour l'hiver 1989-1990.

Adoptée à l'unanimité

#### 7159-11-1989

#### MADAME LORRAINE THERRIEN: CONGÉ SANS SOLDE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser madame Lorraine Therrien, de s'absenter de son travail les 9 et 10 novembre 1989, sans solde.

Adoptée à l'unanimité

### 7160-11-1989

# O.M.H. DE LABELLE: UTILISATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de louer à l'Office Municipal d'Habitation de Labelle pour le "party" des fêtes des locataires de l'Office Municipal d'Habitation, la grande salle de l'Hôtel de Ville le 16 décembre 1989, au taux de dix dollars (10.00\$).

Adoptée à l'unanimité

# RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1989

Le Conseil a pris connaîssance du rapport de la Responsable de la Bibliothèque Municipale de Labelle pour le mois de septembre 1989.

### 7161-11-1989

# AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une demande reçue du DOmaine du Beau Séjour, concernant la participation de la Municipalité pour publiciser les services offerts aux fondeurs (skieurs de ski de fond).

N'ayant pas toutes les informations nécessaires pour prendre une décision à ce sujet; 11 est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu d'ajourner l'assemblée pour dix (10) minutes environ,
pour discuter du bien-fondé de cette demande.

238

ATTINGES DU SEC

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le six novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (6 novembre 1989), ajournée pour environ dix (10) minutes, à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

### 7162-11-1989

## RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de réouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

#### 7163-11-1989

### MAGAZINE PLEIN-AIR: SERVICES OFFERTS AUX FONDEURS DANS LA MUNICIPALITÉ

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de voter et payer la somme de deux cer

et résolu de voter et payer la somme de deux cent trente-sept dollars et cinquante cents (237.50\$), pour payer le quart du coût de l'annonce qui sera publiée dans le magazine Plein-Air en novembre et décembre 1989, pour publiciser les services offerts aux fondeurs dans la Municipalité de Labelle.

Il est entendu que la publicité qui doit être publiée devra être approuvée au préalable par la Municipalité.

Le chèque devra être fait au nom du Club de Ski de Fond de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le procès verbal des assemblées du 28 se ptembre et 26 octobre 1989 tenues par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

### 7164-11-1989

### MADAME LOUISE AUBRY: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

PAROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'accepter de reconsidérer la demande de modification
de zonage de madame Louise Aubry, en permettant lors du dépôt du nouveau
règlement de zonage, certains usages résidentiels et commerciaux sur les
parties des lots 270 et 271, cadastre du Village de Labelle, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

# CAMPING DU LAC LABELLE INC.: RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, un rapport de monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement, concernant le dossier du Camping du Lac Labelle Inc., au sujet des billots de bois.

239

Le rapport est laissé sur la table pour étude.



### DOSSIER MONSIEUR DANIEL DETHIER: RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, un rapport de monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement, concernant monsieur Daniel Dethier, au sujet des travaux non condormes et la construction d'un mur de soutènement.

Le rapport est laissé sur la table pour étude.

#### 7165-11-1989

### MONSIEUR PAUL PERREAULT: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant une demande de dérogation mineure faite par monsieur Paul Perreault, lot P.1, Rang "A", Canton Labelle.

Le Conseil n'ayant pas toutes les informations nécessaires pour prendre une décision et après discussion; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu de laisser le rapport sur la table pour étude et
considération.

Adoptée à l'unanimité

#### 7166-11-1989

### MADAME SYLVIE CUSSON: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'accepter la demande de modification de zonage de
madame Sylvie Cusson, lots 28a ptie et 28b ptie, Rang "I", Canton Joly
avant l'adoption du nouveau règlement de zonage, suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

### 7167-11-1989

### DOSSIER CLAUDE CHAMPS: AVOCAT

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de donner instruction à Me Albert Prévost, avocat du
bureau Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, de référer le dossier Claude Champs à un avocat familier avec ce genre de dossier, étant
donné que le bureau de Me Prévost ne peut représenter la Municipalité
de Labelle dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

### 7168-11-1989

### ME PAUL GÉLINAS, AVOCAT: DOSSIER LOUISE BOURBONNIERE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu de payer la somme de mille dollars (1 000 \$ à l'ordre
de Me Paul Gélinas en fidéicommis, en règlement et sans reconnaissance
de responsabilité, dans le dossier de dame Louise Bourbonnière.

Ce règlement est intervenu sur une base économique et pour éviter des pertes de temps de nos employés et de d'autres personnes lors d'un procès.

Le montant est inférieur à la franchise du contrat d'assurances de la Municipalité, celle-ci est responsable du paiement.

240



7169-11-1989

### SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE: ACCRÉDITATION

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,

APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu de déposer dans les archives de la municipalité, l'accréditation du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, Section locale 3412, représentant tous les employés de la Municipalité de Labelle, à l'exception de tous les pompiers volontaires, de la secrétaire-trésorière adjointe, de l'inspecteur en bâtiments, de l'inspecteur municipal et contremaître, de la responsable de la piscine et des autres employés de la

Adoptée à l'unanimité

### 7170-11-1989

### POSTES CANADA: TARIF POUR LOCAL EN CAS D'URGENCES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de fixer le tarif de location d'un local en cas d'urgences à Postes Canada à vingt-cinq dollars (25.00 \$) par jour.

Adoptée à l'unanimité

### 7171-11-1989

### CLUB OCTOGONE DE LABELLE: DANSES AU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser le Club Octogone de Labelle, d'utiliser la salle du Pavillon du Parc du Centenaire pour la danse le samedi soir, de 20:00 houres à 24:00 heures, une fois par deux semaines du mois d'octobre 1989 au mois de mai 1990, et ce, gratuitement.

La réparation du système de son, l'achat de disques et l'entretien du système de lumières seront aux frais des Clubs Optimistes et Octogone de Labelle et il est bien entendu que le Club Octogone s'engage à faire le ménage et à replacer les chaises après chaque utilisation de la salle.

La surveillance sera exercée par des membres du Club Optimiste et le prix d'entrée ne devra pas excéder deux dollars (2.00 \$) et que la totalité des recettes soit versée dans lesfonds du Club Octogone de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

### 7172-11-1989

# MELLE JOSÉE PAPINEAU: SALAIRE HORAIRE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse. APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de payer à melle Josée Papineau, le salaire de sept dol-lars et cinquante cents (7.50 \$) l'heure pour les heures de surveillance (sauveteur) et au taux de neuf dollars (9.00 \$) l'heure pour les cours de croix-rouge, et ce, à compter du 5 septembre 1989.

241



#### RÈGLEMENTS NUMÉROS 83 ET 87: EMPRUNT PAR BILLETS À LONG TERME

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu unanimement que la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de Labelle pour son emprunt de cent neuf mille huit cent dollars (109 800 \$) par billets en vertu des règlements numéros 83 et 87, au pair, et échéant en série cinq (5) ans comme suit:

17	000 \$	11,75 %	20	novembre	1990
19	400	11,75	20	novembre	1991
21	700	11,75	20	novembre	1992
24	300	11,75	20	novembre	1993
27	100	11,75	20	novembre	1994

Que les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse Populaire de Labelle.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

#### 7174-11-1989

### EMPRUNT À LONG TERME DE 109 800 \$ DE LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle se propose d'emprunter par billets un montant total de cent neuf mille huit cent dollars -----(109 800 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
83	9 800 ş
9.7	100.000

ATTENDU Qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations:

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,

APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu unanimement que la préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le secrétairetrésorier;

Que les billets seront datés du vingt nomvebre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (20 novembre 1989);

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement:

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1.-17 300 \$
- 2.-19 400
- 3.- 21 700 4.- 24 300 5.- 27 100

242



## VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ À 61, RUE DE L'ELGISE, LABELLE ET APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Martine David, de vendre un immeuble appartenant à la Municipalité de Labelle et situé au 61, rue de l'Eglise dans la Municipalité de Labelle, lots 16-1, 16-2, 16-3, cadastre du Village de Labelle, suivant la veleur marchande établie par Evaluation Laurentides Enr. au montant de vingt sept mille dollars (27 000 \$) et qu'un avis public soit publié dans le journal l'Ecrit.

En Contre-proposition: Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry, de ne pas vendre l'immeuble appartenant à la Municipalité de Labelle et situé au 61, rue de l'Eglise dans la Municipalité de Labelle, lots 16-1, 16-2, 16-3, cadastre du Village de Labelle et de la conserver pour fins municipales.

Le vote étant pris:

Ont votés pour la contre-proposition: les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier.

Ont votés contre la contre-proposition: les Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

Ont votés pour la proposition principale: les Conseillers Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David.

Ont votés contre la proposition principale: les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry et Bernard Lanthier.

Le Maire Robert Nantel se prévalant de son droit, vote pour le proposition principale.

La proposition principale est donc adoptée sur division.

#### 7176-11-1989

#### MONSIEUR RENÉ GIRARD, URBANISTE: ESQUISSE DU PLAN D'URBANISME

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'accepter l'esquisse d'aménagement préparée par monsieur René Girard, urbaniste, qui permettra de définir les éléments du contenu du futur plan d'urbanisme de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

#### COMITÉ AVENIR DU CHDL/CARHV: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1990

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, les prévisions budgétaires pour l'année 1990 du Comité Avenir du CHDL/CARHV, lesquelles seront étudiées lors de l'étude des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 1990.

Adoptée à l'unanimité

## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE INC.: SUBVENTION 1990

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, une demande de subvention de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. pour leurs activités 1990, laquelle sera étudiée lors de l'étude des prévisions budgétaires de la Municipalité pour 1990.



## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE INC.: RÉPARATION DU BARRACE DU LAC LABELLE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, une demande de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc., concernant la réparation du barrage du Lac Labelle.

La demande sera étudiée lors de l'étude des prévisions budgétaires de la Municipalité pour 1990.

#### 7177-11-1989

#### MONSIEUR ROSAIRE LACROIX: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu de soumettre la demande de modification de zonage
reçue de monsieur Rosaire Lacroix au Comité Consultatif d'Urbanisme
concernant les lots 23a et 23b, Rang "H", Canton Joly, pour étude,

Adoptée à l'unanimité

#### 7178-11-1989

#### MONSIEUR LAURENT WHISSEL: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

considération et rapport au Conseil.

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de soumettre de la demande de modification de zonage

et résolu de soumettre de la demande de modification de zonage reçue de monsieur Laurent Whissel au Comité Consultatif d'Urbanisme, concernant le lot 5-b-14, Rang "C", Canton Joly, pour étude, considération et rapport au Conseil.

Adoptée à l'unanimité

# ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE, CLUB DE TIR À L'ARC DE LABELLE, CLUB DE TIR AU PISTOLET-REVOLVER DE LABELLE: UTILISATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 61, RUE DE L'EGLISE À LABELLE

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, les demandes du Club de Tir à l'Arc de Labelle, du Club de Tir au Revolver-Pistolet et de l'Association de Chasse et Pêche de Labelle, demandant l'autorisation d'utiliser l'immeuble appartenant à la Municipalité de Labelle (Graph Can), situé au 61, rue de l'Eglise à Labelle, soit pour entreposage ou pour différentes activités.

Le Conseil donne instruction au Secrétaire-Trésorier, d'informer lesdites associations, que l'immeuble sera mis en vente par avis public dans le journal.

## 7179-11-1989

## MONSIEUR PIERRE LARAMÉE: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de ratifier l'avis de terminaison d'emploi remis à
monsieur Pierre Laramée par monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics le 17 octobre 1989, pour terminaison d'emploi
à 9:30 heures le 24 octobre 1989.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus.

244 argents qui lui son



7180-11-1989 No de résolution pu annotation

#### MONSIEUR RÉJEAN GAUTHIER: TERMINAISON D'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de ratifier l'avis de terminaison d'emploi remis à monsieur Réjean Gauthier par monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics le 27 octobre 1989, pour terminaison d'emploi à 16:30 heures 1e 3 novembre 1989.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus.

Adoptée à l'unanimité

#### 7181-11-1989

#### MONSIEUR ANDRÉ PAIEMENT: DEUXIÈME SÉLECTEUR SUR PAGETTE DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'autoriser la compagnie Pagette d'installer un deuxième sélecteur sur un avertisseur du Service d'Incendie de la Municipalité de Labelle et dont les frais seront remboursés par monsieur André Paiement, pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

#### 7182-11-1989

## MONSIEUR NORMAND FUCÈRE: ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 286, VILLAGE DE LABEILE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de soumettre au Comité Consultatif d'Urbanisme, la demande de monsieur Normand Fugère qui voudrait acheter une partie du lot numéro 268, cadastre du Village de Labelle (rue Godard), pour y construire une remise.

Le Comité Consultatif d'Urbanisme étudiera ladite demande et fera rapport au Conseil.

Adoptée à l'unanimité

#### 7183-11-1989

#### MONSIEUR GILLES LABELLE: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de soumettre au Comité Consultatif d'Urbanisme pour étude, considération et rapport, les demandes de modification de zonage de monsieur Gilles Labelle, concernant la construction d'un trois logements et d'un six logements dans la zone 103 du Village de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

#### 7184-11-1989

#### PISCINE MUNICIPALE: REMPLACEMENT DE FILTRES ET POMPES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser le Responsable du Parc du Centenaire à préparer un cahier de charges pour le remplacement des filtres et pompes de la piscine municipale, pour demander des prix à différents plombiers.

Adoptée à l'unanimité



#### MONSIEUR PIERRE LACASSE: AJUSTEMENT DE SALAIRE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de porter le salaire de monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, à trente mille dollars (30 000 \$) annuellement à compter du 22 novembre 1989, et ce, jusqu'au 31 décembre 1990.

 $\ensuremath{\text{Il}}$  est bien entendu que le temps supplémentaire est inclus dans ledit salaire.

Adoptée à l'unanimité

7186-11-1989

#### LOCATION DU SYSTÈME CELLULAIRE DE MONSIEUR PIERRE LACASSE

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de louer le système cellulaire de monsieur Pierre
Lacasse, au tarif de dix dollars (10.00\$) par mois, plus le temps d'antenne, pour le service des Travaux Publics de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7187-11-1989

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 93: AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 88 ET 91, RELATIFS AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'adopter le règlement numéro 93, amendant les règlements numéros 88 et 91, relatifs au régime supplémentaire de rentes des employés de la Municipalité de Labelle et ayant pour objet de spécifier la date de prise d'effet desdits règlements numéros 88 et 91 qui est le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf (Ier janvier 1989).

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 93: AMENDANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 88 ET 91 RELATIFS AU REGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle, à son assemblée tenue le trois avril mil neuf cent quatre-vingt-neuf (3 avril 1989), a adopté le règlement numéro 88 relatif au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle, à son assemblée tenue le vingt-et-un août mil neuf cent quatre-vingt-neuf (21 août 1989), a adopté le règlement numéro 91 relatif au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de modifier les règlements numéros 88 et 91 suivant les recommandations de la Régie des Rentes du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue le seize octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (16 octobre 1989);

6 Novembre 1989 ALES DU ME

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

> ARTICLE I. La date de prise d'effet des règlements numéros 88 et 91 relatifs au régime supplémentaire de rentes pour les employés de la Municipalité de Labelle est le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf (Ier janvier

ARTICLE 2. Ce règlement est soumis aux lois et règlements en vigueur dans la province de Québec.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 4. ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité de Labelle lors de sa session régulière tenue le six novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (6 novembre 1989).

Total 16

Secrétaire-Trésorier

7188-11-1989

#### AGRANDISSEMENT DU KIOSQUE TOURISTIQUE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme, le rapport rédigé par monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environ-nement, concernant l'agrandissement du kiosque touristique sur les lots P.240, P. 239 et P.238, cadastre du Village de Labelle, pour étude, considération et rapport au Conseil.

Adoptée à l'unanimité

7189-11-1989

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE: ACHAT D'UN LECTEUR À MICRO-FICHES

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier

et résolu d'autoriser la Responsable de la Bibliothèque Municipale, melle Brigitte Roberts, d'acheter un lecteur à micro-fiches, appareil NCR 4601-0148X avec housse, panneaux et cartable 1", incluant lampe de 13.8v, 50w, taxes fédérale et provinciale incluses, transport aux frais de la B.C.P. Laurentides, avec garantie de cinq (5) ans. Le tout livré au début de léannée 1990, au coût de trois cent quatre-vingt-dix dollars et dix cents (390.10 \$).

Adoptée à l'unanimité

7190-11-1989

#### MONSIEUR CLAUDE VENDETTE: COMPENSATION

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu de payer à monsieur Claude Vendette du Lac des Sucreries, la somme de cent dollars (100.00 \$), pour défrayer une partie de son temps fourni pour éliminer des castors qui obstruaient un ponceau passant sous le chemin du Lac des Sucreries.

247



#### DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE: 2e SÉLECTEUR SUR PAGETTE GRATUITEMENT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de permettre au Directeur du Service d'Incendie, d'avoir un deuxième sélecteur sur le pagette mis à sa disposition, et ce, gratuitement.

Adoptée à l'unanimité

#### CONCOURS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS 1989: RÉSULTATS

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le résultat de la Municipalité de Labelle au concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1989, pour information.

#### 7192-11-1989

#### ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par Rochard Hébert

et résolu d'approuver le paiement des comptes du mois d'octobre et les salaires des mois de septembre et octobre 1989, suivant registre daté du 31 octobre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7193-11-1989

## ORNEMENTS DE PARTERRE DE LANAUDIÈRE: FONTAINES DANS LE PARC DU CURÉ-LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'autoriser le paiement au montant de quinze mille cinq cent soixante dollars et cinquante-huit cents (15 560.58 \$) à Ornements de Parterre de Lanaudière, pour l'installation de deux fontaires dans le Parc du Curé-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

## 7194-11-1989

## ME LORNE M. GOLDMAN: HONORAIRES POUR DOSSIER MARCEL PERREAULT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser le paiement au montant de mille quarantedeux dollars et soixante-quinze cents (1 042.75 \$) à Me Lorne M. Goldman, avocat, représentant les honoraires professionnels dans le dossier Marcel Perreault.

Adoptée à l'unanimité

#### 7195-11-1989

## LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 3 NOVEMBRE 1989

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la liste des comptes à recevoir en date du 3 novembre 1989.

Après avoir pris connaissance de cette liste; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de mandater le bureau Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, de faire adresser une mise en demeure demandant le paiement des taxes dans les dix (10) jours. A défaut de quoi, les procédures judiciaires seront prises pour obtenir jugement pour la vente de l'immeuble par shérif.

248



7196-11-1989 No de résolution ou annolation

#### ACHAT DE PNEUS POUR LA VOITURE FORD ESCORT

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal en Environnement, de
faire installer quatre (4) pneus d'hiver sur la voiture Ford Escort par
les Pneus Legault Inc., pous le prix de trois cent onze dollars et soixante-cinq cents (311.65 \$), étant le plus bas prix conforme.

Machabée Automobiles Inc. avait fourni un prix de 436.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

## MADAME PÂQUERETTE LÉONARD-TELMOSSE: CONSEILLÈRE

La Conseillère Pâquerette Léonard-Telmosse, divulgue ses intérêts pécuniaires devant le Conseil.

#### 7197-11-1989 CLUB OPTIMISTE DE LABELLE: REMERCIEMENTS

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUVE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'adresser un vote de félicitations et de remerciements aux membres du Club Optimiste de Labelle qui se sont occupés de la fête Halloween 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7198-11-1989

## FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de former un comité pour étudier la possibilité de la création d'emplois.

Tous les membres du Conseil sont invités à faire partie du Comité

Adoptée à l'unanimité

#### 7199-11-1989

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

249

Maire Maire

Secrétaire Trésorier



20 Novembre 1989 PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le vingt novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (20 novembre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

#### 7200-11-1989

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

#### 7201-11-1989

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Martine David. APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 7.8 Ass. des Propriétaires du Lac Labelle: route tive ouest du Lac Labelle. 7.9 Société du Patrimoine de la Vallée de la Rouge: invitation au Conseil à un goûter-causerie. 11.8 Programme de développement de l'Emploi: autorisation pour signature par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

#### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 20 NOVEMBRE 1989

- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Discours du Maire sur la situation financière.
- 6.- Appels d'offres et soumissions.

## 7.- Correspondance:

- 7.1 Ass. Québécoise d'Urbanisme: renouvellement d'adhésion.
- 7.2 Commission Scolaire des Laurentides: demande d'appui pour le banissement des émissions pour les enfants, qui prônent la violence.
- 7.3 Clinique de Médecine Industrielle des Laurentides: offre services.
- 7.4 M. René Clot: demande d'entretien de chemin. 7.5 L'Information du Nord: voeux de Noel et du Nouvel An.
- 7.6 Mme Monique Jacob: demande de révision de facture.
- 7.7 Club Optimiste de Labelle: service des loisirs de Labelle.
- 7.8 Ass. des Propriétaires du Lac Labelle: route rive ouest du Lac Labelle.
- 7.9 Société du Patrimoine de la Vallée de la Rouge: invitation à un goûter-causerie.

#### 8.- Affaires en cours:

- 8.1 Ass. des Propriétaires du Lac Labelle: lettre concernant l'environnement au Lac Labelle.
- 8.2 Rapport de l'Inspecteur en Environnement, concernant les numéros civiques.
- 8.3 M. Paul Perreault: modification de la demande de dérogation mineure.
- 8.4 Cause Mme Jeanne Telmosse-Mailloux: mandater M. Pierre Lacasse.



20 Novembre 1989 lo de résolution ou annotation

#### 9.- Affaires nouvelles:

- 9.1 Melle Carole Alarie: autorisation pour tirage de 2 cartes de membre annuelle pour la piscine lors de la soirée Chasse-Pêche.
- 9.2 Commission Scolaire des laurentides: tarif de location de la pis cine pour 1990.
- 9.3 Autorisation de travaux sur le chemin Panneton.
- 9.4 Autorisation pour achat de sel pour rues et chemins.

#### 10.- Règlements et avis de motion:

10.1 Adoption du règlement #94: relatif à l'adhésion de la Municipalité au régime de retraite constitué par le Loi sur le régime de retraite pour les élus municipaux.

#### ll.- Divers:

- 11.1 Rapport Inspecteur en Environnement: dossier James Godard et Romance Larocque.
- 11.2 Rapport Inspecteur en Environnement: dossier Restaurant l'Etoile de Labelle.
- 11.3 Rapport Inspecteur en Environnement: dossier Francine Tremblay.
- 11.4 Rapport Inspecteur en Environnement: dossier Françoise Filoin-Michaud.
- 11.5 GISEL: conseillers en soutien administratif.
- 11.6 Publicité dans la Revue Plein-Air.
- 11.7 Municipalité Mt-Tremblant: re fermeture de la voie ferrée.
- 11.8 Programme de développement de l'emploi: mandater le Maire et le Secrétaire-Trésorier pour signature.

#### 12.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 12.1 Adoption des comptes.
- 12.2 Poulin, Barbe: compte pour la rue du Couvent.
- 12.3 Rochon, Prévost et Associés: compte pour règlement de régime de retraite pour les élus municipaux.
- 12.4 Dépôt des rapports des départements.

#### 13.- Tour de table.

#### 14.- Questions de l'auditoire.

15.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

#### 7202-11-1989

### DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Suivant l'article 955 du Code municipal, le Maire a l'obligation de présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption.

A ce jour, les recettes et les déboursés sont comme suit:

#### RECETTES

Taxes	1	094	975	\$
Compensations tenant lieu de taxes		108	327	
Services rendus à d'autres municipalités		8	414	
Autres services rendus		33	476	
Autres recettes de sources locales		55	384	
Recettes de transferts		52	948	
TOTAL DES RECETTES.	1	353	524	\$
DÉBOURSÉS				

#### DEBOURSES

Administration	233	856	\$
Sécurité publique	25	508	
Transport routier	393	035	
Hygiène du milieu	129	986	



### 20 Novembre 1989 DÉBOURSÉS (suite)

Urbanisme et mise en valeur du territoire	57	652	\$
Loisirs et culture	124	261	
Immobilisations à même les recettes	106	574	
Frais de financement	60	120	
Communauté municipale	38	820	
TOTAL DES DÉBOURSÉS	1 169	812	\$

La rémunération que reçoit le Maire de la Municipalité est de 8 120.24 \$ et chaque Conseiller reçoit 2 710.20 \$.

L'allocation de dépenses que reçoit le Maire de la Municipalité est de 4 065.12 \$ et chaque Conseiller reçoit 1 355.16 \$.

Le présent rapport reflète les recettes et les déboursés de la Municipalité à ce jour.

Le budget sera dopté lors d'une séance spéciale qui se tiendra au mois de décembre 1989 en la salle du Conseil.

Au moins huit jours avant la session au cours de laquelle le budget sera adopté, un avis public sera affiché et publié.

DONNÉ à Labelle, ce vingtième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (20 novembre 1989).

7203-11-1989

#### ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu dans l'intérêt de la municipalité, de renouveler l'adhésion pour l'année 1990 de monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement, à l'Association Québécoise d'Urbanisme au montant de soixante dollars (60.00 \$).

Adoptée à l'unanimité

7204-11-1989

## COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES: VIOLENCE A LA TÉLÉVISION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'appuyer la 3670e résolution de la Commission Scolaire des Laurentides, demandant aux diverses chaines de télévision, de bannir les émissions pour enfants qui proposent comme mode normal de solution des conflits et de demander au Gouvernement du Canada d'imposer une règlementation pour éliminer ces émissions de violence et de guerre, et de constituer un fonds spécial pour encourager la production de séries télévisées pour enfants où les héros et héroines seront préoccupés par la protection de la vie sous toute ses formes.

Que copie de cette résolution soit adressée au C.R.T.C. et à l'Association canadienne.

Adoptée à l'unanimité



7205-11-1989 No de résolution ou annotation

#### MONSIEUR RENÉ CLOT: ENTRETIEN DE CHEMIN

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de référer la demande de monsieur René Clot concernant l'entretien d'environ 600 pieds du chemin de la Chapelle, à Me Albert Prévost, avocat du bureau Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, afin d'obtenir une opinion juridique en ce quia trait à la responsabilité de la municipalité, s'il y en a une, d'entretenir ce chemin.

Adoptée à l'unanimité

#### 7206-11-1989

#### VOEUX DE NOEL ET DU NOUVEL AN

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de publier les voeux de Noel et du Nouvel An dans le journal l'Écrit et dans le journal de la Vallée de la Rouge seulement.

Adoptée à l'unanimité

#### MONSIEUR BERNARD LANTHIER, CONSEILLER

A 20:11 heures, monsieur Bernard Lanthier quitte 1a table du Conseil et est de retour à 20:15 heures.

#### MADAME MONIQUE JACOB: DEMANDE DE RÉVISION DE FACTURE

Le Conseil prend connaissance du rapport formulé par monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnenent, concernant une demande de diminution de tarif pour une opération cadastrale, concernant le terrain appartenant à madame Monique Jacob, 136, rue du Collège, Labelle.

Après discussion, le Conseil maintient la facture adressée en vertu du règlement numéro 65-15 pour la raison que la demande de permis de lotissement et de certificat d'opération cadastrale a été faite le 13 octobre 1989 et que le règlement numéro 65-15 est entré en vigueur le 15 septembre 1989.

#### 7207-11-1989

#### CLUB OPTIMISTE DE LABELLE: SERVICE DES LOISIRS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'inviter le conseil d'administration du Club Optimiste de Labelle, pour discuter du contenu de leur demande du 20 novembre
1989 concernant le service des loisirs de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE INC.:PROLONGEMENT DE LA ROUTE SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. concernant le prolongement de la route sur la rive ouest du Lac Labelle.

Le Conseil demande à l'association de bien vouloir formuler leur demande directement au Ministère des Transports du Québec, ainsi qu'au Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec et que le Conseil appuiera leur demande.



7208-11-1989 No de résolution ou annotation

#### SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, d'autoriser tous
les membres du Conseil à assister au goûter-causerie qui aura lieu à
la gare de l'Annonciation à 17:00 heures, le 23 novembre 1989, alors
qu'il sera discuté du dépliant touristique et patrimonial de la Vallée
de la Rouge, ainsi que de projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE INC.: ENVIRONNEMENT

Le Conseil prend connaissance d'une lettre reçue de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. concernant l'environnement, la vidange de fosses septiques ainsi que la réfection du barrage du Lac Labelle, laquelle est déposée au dossier du budget 1990.

#### 7209-11-1989

#### MONSIEUR PAUL PERREAULT: MODIFICATION DE SA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu de référer au Comité Consultatif d'Urbanisme, la modification de la demande de dérogation mineure faite par monsieur Paul
Perreault en date du 10 novembre 1989, pour considération et rapport à
une assemblée ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

#### 7210-11-1989

#### CAUSE DAME JEANNE TELMOSSE-MAILLOUX

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu de mandater monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Muni-

et résolu de mandater monsieur Pierre Lacasse, Inspecteur Municipal des Travaux Publics, à représenter la Municipalité de Labelle dans la cause de Dame Jeanne Telmosse-Mailloux, qui doit être entendue le 11 décembre 1989 à la Cour du Québec, division des petites créances, en remplacement de monsieur Robert Séguin qui n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

#### 7211-11-1989

## SOIRÉE CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE: TIRAGE DE DEUX CARTES DE MEMBRE ANNUELLE POUR LA PISCINE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser mademoiselle Carole Alarie, Responsable de la Piscine Municipale, à faire tirer deux cartes de membre annuelle pour la piscine municipale, lors de la soirée Chasse et Pêche du 25 novembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7212-11-1989

#### COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES: TARIF DE LOCATION DE LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUVE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu de fixer le tarif à trente-cinq dollars (35.00 \$)
l'heure, la location de la piscine municipale à la Commission Scolaire
des Laurentides pour l'année 1990.

Adoptée à l'unanimité



#### CHEMIN PANNETON: TRAVAUX DE VOIRIE

PROPOSE par le Conseiller Martine David,

APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics à commencer les travaux de voirie dus lr chemin Panneton.

Les travaux de forage et de dynamitage devront être exécutés par Monsieur Gilles Labelle de Labelle, ayant fourni le meilleur prix, soit 4 700.00 S.

Les Compresseurs St-Jovite Inc. ont fourni un prix de 9 400.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

#### 7214-11-1989

#### MINES SELEINE: ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE

le plus bas prix.

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics
à placer une commande auprès de Mines Seleine, pour l'achat de 225 tonnes
métriques de sel à déglaçage, à raison de 40.50 \$ la tonne métrique, F.A.
B. dépôt de Montréal et 47.94 \$ la tonne métrique, F.A.B. Labelle, étant

Le Groupe de produits chimiques Domtar, division du Sel Sifto a soumis un prix de 40.50 S la tonne métrique, F.A.B. dépôt Québec et 49.95\$ la tonne métrique, F.A.B. Labelle.

#### 7215-11-1989

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94, RELATIF A L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE REGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'adopter le règlement numéro 94, relatif à l'adhésion de la Municipalité de Labelle au régime de retraite consitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 94, RELATIF À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

 $\mbox{ATTENDU QU'il n'existe à la Municipalit\'e de Labelle aucun r\'egime de retraite pour les Membres du Conseil;}$ 

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir un tel régime;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.Q., 1988, chapitre 85);

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre aux Membres du Conseil actuels d'obtenir à l'égard de leurs années de service antérieures au premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf (Ier janvier 1989), des crédits de pension conformément à ceux accordés aux termes de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la session régulière tenue le dix octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (10 octobre 1989);



Règlement No. 94

EN CONSÉQUENCE, Il est:

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu qu'un règlement soit adopté, portant le numéro quatrevingt-quatorze (94) et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

- ARTICLE I. La Municipalité de Labelle adhère au régime de retraite des élus municipaux.
- ARTICLE 2. Le présent règlement est rétroactif au premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf (Ier janvier 1989) à l'égard des personnes qui sont Membres du Conseil lors de l'adoption du présent règlement.
- ARTICLE 3. La Municipalité de Labelle permet aux Membres du Conseil d'obtenir à l'égard de leurs années de service se situant entre le trente-et-un décembre mil neuf cent soixante-quatorze (31 décembre 1974) et le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-neuf (Ier janvier 1989), des crédits de pension conformes à ceux accordés en vertu de la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux.
- ARTICLE 4. La personne qui désire se faire créditer ces années de service antérieures, doit donner un avis écrit à cette fin avant le premier janvier mil neuf cent quatre-vingt-dix (Ier janvier 1990), à la Municipalité et à la Commission administrative des Régimes de retraite et d'assurance, et verser, le cas échéant, les cotisations prévues par la Loi.
- ARTICLE 5. Le rachat d'années antérieures ou le crédit de principe pour les années de service pourra comprendre une partie d'années dans la mesure prévue par les règlement de la Commission administrative des Régimes de retraite et d'assurance pour les Membres du Conseil d'une municipalité locale.
- ARTICLE 6. Il sera loisible aux Membres du Conseil d'effectuer le paiement du montant dû sur une période de cinq (5) annnées, sans toutefois dépasser la période où le Membre du Conseil touchera effectivement la pension.
- ARTICLE 7. Les versements et les intérêts qui se rapportent à ces paiements sont effectués aux Gouvernement par le règlement.
- ARTICLE 8. Le présent entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité de Labelle lors de son assemblée régulière tenue le vingt novembre mil neuf cent quatre-vingtneuf (20 novembre 1989).

+oble

Secrétaire-Trésorier

Maire

DOSSIER JAMES GODARD-ROMANCE LAROCQUE

L'Inspecteur Municipal en environnement dépose un rapport dans le dossier monsieur James Godard et Romance Larocque, concernant une infraction au règlement de nuisances sur le lot #236, Village de Labelle.

Le rapport est laissé sur la table pour étude et informations additionnelles.



#### DOSSIER RESTAURANT L'ÉTOILE DE LABELLE

L'Inpsecteur Municipal en Environnement dépose un rapport dans le dossier du Restaurant L'Étoile de Labelle, concernant l'installation d'une trappe à graisse.

Madame Georgia Malaperda a informé l'Inspecteur Municipal en Environnement ce jour, qu'il est de son intention d'installer une trappe à graisse et que les travaux devront débuter à la fin du mois de janvier

### DOSSIER MADAME FRANCINE TREMBLAY

L'Inspecteur Municipal en Environnement dépose un rapport dans le dossier de madame Francine Tremblay concernant la régénération de la rive lot #28-2, Rang "B", Canton Labelle.

Le dossier est suspendu jusqu'au printemps 1990 à cause de la température.

#### DOSSIER MADAME FRANÇOISE FILION-MICHAUD

L'Inspecteur Municipal en Environnement dépose un rapport dans le dossier de m adame Françoise Filion-Michaud, concernant l'installation d'une roulotte sans permis sur le lot #p-2, Rang "A", Canton Joly.

L'Inspecteur Municipal en Environnement fait rapport additionnel à l'effet que la roulotte n'est plus sur le terrain.

#### 7216-11-1989

#### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,

APPUYE par le Conseiller Jean Brîsebois et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, d'autoriser monsieur Robert Nantel, Maire et monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, un accord avec Emploi et Immigration Canada, concernant le programme de développement de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

#### 7217-11-1989

#### ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débiter du fonds général de la Municipalité, suivant la liste numéro 89-26 datée du 17 novembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7218-11-1989

#### POULIN, BARBE, CORBEIL ET RADO: SERVICES PROFESSIONNELS RUE DU COUVENT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de Pulin, Barbe, Corbeil et Rado au montant de trois mille cent soixantedollars (3 160.00 \$), pour l'arpentage de la rue du Couvent.

Adoptée à l'unanimité



#### ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: HONORAIRES PROFESSIONNELS

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, au montant de neuf cent soixante-quinze dollars (975.00 \$), pour la rédaction du règlement de régime de retraite des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité

#### 7220-11-1989

#### SERVICE D'INCENDIE: ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LES POMPIERS

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser le Directeur du Service d'Incendie, mon-

t resolu d'autoriser le Directeur du Service d'incendie, monsieur Daniel Bédard, de placer une commande auprès de Diamond Inc. de Lanoraie, pour l'achat de 20 chemises, 20 cravates et 4 épaulettes pour l'Etat major, pour un montant de trois cent quarante dollars (340.00 \$), étant le meilleur prix.

W. Zradinger Ltée de Montréal, a fourni un prix de quatre-cent cept dollars et cinquante cents (407.50 \$) pour la même chose.

Adoptée à l'unanimité

#### 7221-11-1989

#### SERVICE D'INCENDIE: ACHAT D'EQUIPEMENT

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'autoriser le Directeur du Service d'Incendie, monsieur Daniel Bédard, de placer une commande auprès de Wajax de Lachine, pour l'achat d'une lance de 1 1/2" Akromatic Mid Range #5120, au prix de cinq cent soixante-trois dollars et cinquante cents (563.50 \$), étant le meilleur prix.

Boivin, Gauvin et Safety Supply ont fourni un prix de cinq cent soixante-cinq dollars (565.00 \$) et six cent soixante-dix-sept dollars et soixante-et-quatorze cents (677.74 \$) respectivement.

Adoptée à l'unanimité

#### 7223-11-1989

#### SERVICE D'INCENDIE: ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le Directeur du Service d'Incendie, monsieur Daniel Bédard, de placer une commande auprès de Aéro-Feu de Longueuil, pour l'achat d'un appareil respiratoire Lynx en remplacement des appareils Scott, au prix de deux mille dollars (2 000.000 \$) plus la taxe, étant l'appareil qui convient le mieux aux besoins de la Municipalité.

Boivin, Gauvin a soumis un prix de mille six cent vingt dollars (1 620.00 \$) plus la taxe pour un appareil MSA401 et Safety Supply a soumis un prix de mille huit cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (1 868.90 \$) taxe incluse, pour un appareil Scott.

Adoptée à l'unanimité



#### PRÉSENTATION D'UN PROJET EXPÉRIENCE DE TRAVAIL "EXTRA"

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu de présenter un projet expérience de travail "extra" pour le Parc du Centenaire et que monsieur Robert Nantel, Maire et monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, tous les documents nécessaires à cet accord.

Adoptée à l'unanimité

#### DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Robert Nantel, Maire et messieurs Richard Hébert, André Beaudry, Jean Brisebois Conseillers et madame Martine David, Conseillère, ont déposés leur rapport de divulgation des intérêts pécuniaires.

#### SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE

Monsieur Robert Nantel, Maire, demande à monsieur André Beaudry, Conseiller délégué à la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle, de produire à la table du Conseil, les factures concernant les activités de la société du Ier janvier 1989 à ce jour, et ce, avant l'étude des prévisions budgétaires 1990.

#### 7225-11-1989

#### KIOSQUE TOURISTIQUE DE LABELLE: ISOLATION ET FINITION INTÉRIEURE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser une dépense de mille dollars (1 000 \$) maximum pour l'isolation et la finition intérieure du kiosque touristique de Labelle, pour en permettre l'utilisation toute l'année durant, pour la raison que l'Association Touristique des Laurentides défraiele coût de ou des employés et que le bureau soit décrété, bureau régional.

Monsieur Gaétan Nantel devra présenter un estimé du coût des travaux au Secrétaire-Trésorier, avant de débuter les travaux.

Adoptée à l'unanimité

## 7226-11-1989

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

259

Maire della

Secrétaire-Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le quatre décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (4 décembre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

#### 7226-12-1989 -A OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

#### 7227-12-1989

#### ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE NOVEMBRE 1989

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblées du 6 et du 20 novembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

#### 7228-12-1989

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 7.6 Centre de ski Mont-Labelle: permis d'alcool. 7.7 Fondation Québécoise du Cancer: demande de don. 11.3 avis de motion: amendement tarification de la taxe d'aqueduc. 12.4 Déclaration des intérêts pécuniaires. 13.3 Godard, Bélisle et Associés: dossier Maurice Labonté. 13.4 Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust: dossier Dame Marie Perrier-Lardeux.

Adoptée à l'unanimité

#### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 1989

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux de novembre 1989.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Soumissions et appels d'offres:
- 6.1 61, rue de l'Eglise.
- 6.2 Filtres et pompes pour la piscine.
- 6.3 Assurances générales 1990.
- 7.- Correspondance:
  - 7.1 Comité Avenir du CHDL/CARHV: appui pour rémunération du chirurgien.
  - 7.2 Groupe Forestier Inc.: offre de services.
  - 7.3 Soprin: offre de services.
  - 7.4 MM René, André et Jacques Mayer: déneigement de la rue de l'Eglise.
  - 7.5 Monsieur Jacques Léonard: accusé réception.
- 7.6 Centre de skí Mont-Labelle: permis d'alcool.
- 7.7 Fondation Québécoise du Cancer: demande de don.



#### 8.- Rapports des départements.

#### 9.- Affaires en cours:

- 9.1 M. James Godard et Mme Romance Larocque: rapport de l'Inspecteur en en Environnement.
- 9.2 Min. du Loisir, Chasse et Pêche: signalisation secteur La Cachée.
- 9.3 Me Jacques Beaudoin: autorisation de rembourser M. Pierre Delage.
- 9.4 A.Q.T.E.: délégation de M. le Maire aux assises annuelles 1990.
- 9.5 M. Mino Dallosto: option par contrat: mandater conseiller juridique.

#### 10.- Affaires nouvelles:

- 10.1 Melle Carole Alarie: démission comme responsable de la piscine.
- 10.2 M. Roger Sigouin: offre de services comme responsable de la piscine.
- 10.3 Autorisation pour emprunt temporaire: règlement #66.
- 10.4 M. Bernard Godard: mandater conseiller juridique.
- 10.5 M. René Poirier: mandater conseiller juridique.
- 10.6 Site d'enfouissement sanitaire: horaire.
- 10.7 Club de Motoneige de Labelle Inc.: droit de passage.

#### 11.- Avis de motion et règlements:

- 11.1 Avis de motion: règlement pour compensations, article 204 et 205.
- 11.2 Avis de motion: imposition de la taxe foncière 1990.
- 11.3 Avis de motion: amendement au règlement #40: tarification d'aqueduc.

#### 12. - Divers:

- 12.1 Rapport d'inspection des lampadaires.
- 12.2 Rôle d'évaluation foncière 1990: proportion médiane.
- 12.3 Club de Mononeige de Labelle Inc.: résultat du tirage 1989.
- 12.4 Déclaration des intérêts pécuniaires.

#### 13.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 13.1 Adoption des comptes et salaires.
- 13.2 Les Agrégats de Labelle: autorisation de paiement.
- 13.3 Godard, Bélisle et Associés: dossier M. Maurice Labonté. 13.4 Rochon, Prévost et Associés: dossier Dame Marie Perrier-Lardeux.

- 15.- Questions de l'auditoire.
- 16.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

#### APPEL D'OFFRES: IMMEUBLE SITUÉ AU 61, RUE DE L'EGLISE À LABELLE

En date du 6 novembre 1989, le Conseil a décidé de publier un appel d'offres pour la vente de l'immeuble situé à 61, rue de l'Eglise, Labelle (Graph Can), avec retour à cette assemblée.

Aucune soumission n'a été reçue.

#### 7229-12-1989

#### ACHAT DE FILTRES ET POMPES POUR LA PISCINE MUNICIPALE

En date du 6 novembre 1989, le Conseil a donné instruction de préparer un cahier de charges pour le remplacement des filtres et pompes de la piscine municipale. Trois entrepreneurs ont été invités à soumettre un prix pour la fourniture et l'installation desdits filtres et pompes.

Plomberie St-Jovite Inc. a soumis un prix au montant de sept mille sept cent soixante-dix dollars (7 770.00 \$), comprenant matériaux, main-d'oeuvre et taxes, excluant raccordements électriques et l'enlèvement des filtres existants.

Après discussion, Il est: PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois



7229-12-1989
No de résolution
ou annotation
(suite)

et résolu de retenir les services de Plomberie St-Jovite Inc. pour remplacer les filtres et les pompes de la piscine municipale. Le coût des matériaux, de la main-d'oeuvre et les taxes sera de sept mille sept cent soixante-dix dollars (7 770.00 \$), n'incluant pas les raccordements électriques et l'enlèvement des filtres existants.

Adoptée à l'unanimité

7230-12-1989

#### OUVERTURE DES SOUMISSIONS: ASSURANCES GÉNÉRALES 1990

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié dans le journal l'Ecrit, édition du 27 octobre 1989, pour les assurances générales 1990 de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont présentés leur offre, à savoir: Groupe Lyras, Groupe Godard et Dale-Parizeau Inc..

N'ayant pas toutes les informations nécessaires; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de laisser les offres sur la table pour étude et considération à la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité

#### 7231-12-1989

#### MODE DE RÉMUNÉRATION DU CHIRURGIEN AU CHDL/CARHV

ATTENDU QUE le mode de rémunération du chirurgien prévu au Centre Hospitalier des Laurentides (CHDL/CARHV) met en péril la disponibilité du service de chirurgie;

ATTENDU QU'un ensemble de services de soins courte durée dépend du service de chirurgie;

ATTENDU l'engagement du ministère de maintenir les soins de courte durée au CHDL/CARHV; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de demander au nouveau ministre de la Santé et des Services Sociaux, Monsieur Marc-Yvan Côté, de revoir le mode de rémunération du chirurgien au CHDL/CARHV, afin d'assurer la possibilité de recrutement pour maintenir à plus long terme les soins de courte durée à la population de la Vallée de la Rouge.

Adoptée à l'unanimité

#### 7232-12-1989

#### DÉNEIGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE

\* PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, monsieur Pierre Lacasse, de faire le déneigement de la rue de l'Église jusqu'au champ de tir.

Adoptée à l'unanimité

#### 7233-12-1989

#### CENTRE DE SKI MONT-LABELLE: DEMANDE DE PERMIS ADDITIONNEL

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de ne pas s'opposer à la demande de permis d'alcool
du centre de ski Mont-Labelle situé sur le chemin Belle-Pente à Labelle,
et ce, pour l'obtention d'un permis additionnel pour bar terrasse.

262



7234-12-1989

#### FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de voter et payer un montant de cent dollars (100.00 \$)
à la Fondation Québécoise du Cancer.

Adoptée à l'unanimité

#### RAPPORTS DU MOIS D'OCTOBRE 1989 DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

Le Conseil a pris connaissance des rapports des différents départements qui lui a été remis par le Secrétaire-Trésorier le 20 novembre 1989.

#### DOSSIER JAMES GODARD ET ROMANCE LAROCQUE

1990 au Centre des Congrès de Laval.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport rédigé par l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, concernant le dossier James Godard et Romance Larocque, suite à une infraction au règlement de nuisances sur le lot P.236, cadastre officiel du Village de Labelle.

Le tout est reporté au printemps 1990, après la fonte des neiges.

#### 7235-12-1989

## ME JACQUES BEAUDOIN: FRAIS DE COUR DANS LE DOSSIER ALAIN LABELLE ET DOMINIQUE BOURGET

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à rembourser monsieur Pierre Delage pour les frais au montant de huit cent soixante-deux
dollars et soixante-seize cents (862.76 \$) qu'il a dû payé en vertu d'un
bref d'exécution dans le dossier de Alain Labelle et Dominique Bourget.

Adoptée à l'unanimité

## 7236-12-1989

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU: ASSISES ANNUELLES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu dans l'intérêt de la Municipalité, de déléguer monsieur le Maire Robert Nantel à assister aux assises annuelles de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendront les 14, 15 et 16 mars

Que ses déboursés lui soient remboursés à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

#### 7237-12-1989

## ME ANDRÉ ROCHON, AVOCAT: CONTRAT POUR OPTION SUR LE TERRAIN AUTOUR DU LAC BLANC (CHAUDEFOND)

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de mandater Me André Rochon, avocat du Bureau Rochon,
Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, pour préparer un contrat à Monsieur
Mino Dallosto concernant l'option sur le terrain autour du lac Blanc
(Chaudefond) et appartenant à la Municipalité de Labelle, en remplacement
de la résolution 7103-10-1989 sur le même sujet.

263



7238-12-1989 No de résolution ou appotation

#### MELLE CAROLE ALARIE: DÉMISSION COMME RESPONSABLE DE LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'accepter la démission de melle Carole Alarie comme responsable de la piscine municipale.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui remettre les argents qui lui sont dus suivant l'entente de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### 7239-12-1989

#### MONSIEUR ROGER SIGOUIN: ENGAGEMENT COMME RESPONSABLE DE LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'engager monsieur Roger Sigouin comme responsable de la piscine municipale, au taux de onze dollars (11.00 \$) l'heure.

Les conditions de travail seront déterminées lors de pourparlers qui auront lieu durant le mois de janvier 1990.

Adoptée à l'unanimité

#### 7240-12-1989

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 66: EMPRUNT À LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à emprunter tem-

et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à emprunter temporairement de la Caisse Populaire de Labelle, jusqu'à concurrence de soixante trois mille dollars (63 000 \$) pour effectuer les travaux décrétés par le règlement numéro 66 du Conseil de la Municipalité de Labelle, lequel sera remboursé par un emprunt à long terme lorsque les travaux seront complétés.

Que messieurs Robert Nantel et Jean-Guy Rousseau, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

#### 7241-12-1989

### DOSSIER BERNARD GODARD: PROCÉDURES JURIDIQUES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu de mandater le bureau Rochon, Prévost, Auclair, Fortin
et D'Aoust, avocats, de prendre les procédures juridiques nécessaires
contre monsieur Bernard Godard, propriétaire du lot numéro 6-B-2, Rang
"C", Cadastre du Canton de Joly et demeurant à 32, rue Bergeron à Labelle, pour la raison qu'il n'a pas respecté les conditions du permis
de construction numéro 87/52 émis le 15 avril 1987, contrevenant à l'article 8.7 finition extérieure du règlement d'urbanisme numéro 65 de la

Adoptée à l'unanimité

### DOSSIER MONSIEUR RENÉ POIRIER

Municipalité de Labelle.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport rédigé par l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Pierre Delage, concernant la construction d'un mur de soutainement.

264

Le tout est reporté au printemps 1990, après la fonte des neiges.



#### HORAIRE D'OUVERTURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

Le Conseil prend connaissance de l'horaire d'ouverture du site régional d'enfouissement sanitaire et instruction est donnée au Secrétaire-Trésorier, de publier ledit horaire sur le canal ll.

#### 7242-12-1989

#### CLUB DE MOTONEIGE DE LABELLE INC.: DROIT DE PASSAGE POUR LES MOTONEIGES

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'accorder un droit de passage au Club de Motoneige de Labelle Inc. pour les motoneiges sur les rues du Pont, de l'Église, du Collège, Allard, Brousseau et les traverses du boulevard du Curé-Labelle aux intersections des rues du Pont, Bélanger et Brousseau.

Que copie de cette résolution soit adressée au Ministère des Transports du Québec pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

## AVIS DE MOTION: COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 1990

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Hébert, qu'il présentera un règlement afin d'assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux, les propriétaires d'un immeuble visé aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

### AVIS DE MOTION: IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE PAR RÉSOLUTION

Avis de motion est donné par le Conseiller Bernard Lanthier, qu'il présentera un règlement concernant l'imposition de la taxe foncière par une résolution et ce, en vertu de l'article 989 du Code municipal.

#### AVIS DE MOTION: TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Avis de motion est donné par le Conseiller Martine David, qu'elle présentera un règlement amendant le règlement numéro 40, concernant la tarification pour le service d'aqueduc.

#### 7243-12-1989

#### INSPECTION DES LUMINAIRES DE RUES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser monsieur Gaétan Nantel, à faire l'inspection des luminaires de rues situés dans le périmètre du village une fois toutes les deux semaines, le soir durant ses heures régulières avec son véhicule, dont il sera dédommagé au tarif de vingt-cinq cents (0.25 \$) le kilomètre.

Un rapport trimestriel devra être déposé devant le Conseil pour leur gouverne.

Adoptée à l'unanimité

## MONSIEUR BERNARD LANTHIER, CONSEILLER: DIVULGATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur Bernard Lanthier, Conseiller, dépose son rapport sur ses intérêts pécuniaires.



#### ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'autoriser le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la Municipalité, suivant registre du 30 novembre 1989, 89/27.

Adoptée à l'unanimité

#### 7245-12-1989

#### LES AGRÉGATS DE LABELLE INC.: GRAVIER CONCASSÉ

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier, de payer à Les Agrégats de Labelle Inc., le gravier concassé en tenant compte des ajustements à apporter.

Adoptée à l'unanimité

#### 7246-12-1989

#### GODARD, BÉLISLE ET ASSOCIÉS: HONORAIRES PROFESSIONNELS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels
à Godard, Bélisle et Associés, avocats, au montant de trois cent quinze
dollars (315.00 \$), représentant les frais dans le dossier de monsieur
Maurice Labonté.

Adoptée à l'unanimité

#### 7247-12-1989

#### ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: HONORAIRES PROFESSIONNELS

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels
à Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et DAoust, avocats, au montant de
sept cent cinquante-quatre dollars et cinquante-six cents (754.56 \$)
représentant les frais dans le dossier de Dame Perrier-Lardeux.

Adoptée à l'unanimité

#### 7248-12-1989

## BIBLIO-DESIGN LTÉE: ACHAT DE RAYONNAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolud'autoriser le Secrétaire-Trésorier à placer une commande auprès de Biblio-Design Ltée, pour l'achat de rayonnage par la
Bibliothèque Municipale, au montant de cinq mille six cent quatre-vingtsept, dollars et quarante-huit cents (5 687.48 \$), suivant soumission du
13 juin 1989.

Le tout suivant directive de la Bibliothèque Centrale de Prêt des Laurentides et la subvention à recevoir pour l'achat de cet équipement.

Adoptée à l'unanimité

#### VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE

Le Conseiller Richard Hébert demande de faire une étude afin d'établir le coût à la Municipalité pour s'équiper pour faire la vidange des fosses septiques sur la rive ouest du lac Labelle et pour d'autres endroits dans la Municipalité de Labelle.



7249-12-1989 No de résolution ou annotation

## MONSIEUR JACQUES LÉONARD, DÉPUTÉ - SINCÈRES CONDOLÉANCES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du Conseil ont appris le décès de Monsieur Olivier Maisani, beau-père de Monsieur Jacques Léonard, Député du Comté Labelle.

Les membres du Conseil prient la famille, d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

7250-12-1989

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

267

Maire Tolutepulet

Secrétaire-Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le dix-huit décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (18 décembre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonars-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7251-12-1989

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7252-12-1989

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 10.4 Rapport de l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics: embâcle sur la rivière. 10.5 C.R.T.C.: Réponse à la résolution sur la violence à la télévision.

#### ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 1989

- l.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Appels d'offres et soumissions.

## 6.- Correspondance:

- 6.1 Club de Motoneige de Labelle Inc.: demande d'adhésion.
- 6.2 Club de l'Age d'Or de Labelle Inc.: Voeux des fêtes.
- 6.3 Club de Tir à l'Arc de Labelle: demande de changement de jour de location du gymnase.
- 6.4 B.C.P. des Laurentides: confirmation de subvention pour étagères à la Bibliothèque.
- 6.5 L'Ombre-Elle: remerciements.
- 6.6 Centre Jeunesse Chanterelle Inc.: demande de révision de révision.

## 7.- Affaires en cours:

- 7.1 Rapport pour soumissions assurances générales 1990.
- 7.2 Opinion juridique: re chemin de la Chapelle.
- 7.3 Ordonnance de la Cour du Québec: Dossier Maurice Labonté, mandater Me Alfred Bélisle.
- 7.4 Ordonnance de la Cour du Québec: Dossier Claude Labonté, mandater Me Alfred Bélisle.
- 7.5 Procès verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 7.6 Recommandation du Comité Consultatif d'Urnanisme: dossier M. Rosaire Lacroix.
- 7.7 Recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme: dossier M. Gilles Labelle.
- 7.8 Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme: dossier M. Normand Fugère.
- 7.9 Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme: dossier Kiosque touristique.



- 7.10 Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme: dossier M. Laurent Whissel.
- 7.11 Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme: dossier M. Paul Perreault.

#### 8.- Affaires nouvelles:

- 8.1 Min. Énergie et Ressources: opinion concernant la vente d'une partie du lot 12, rang O, Joly.
- 8.2 Fermeture de la piscine durant les fêtes.
- 8.3 Parc du Centenaire: heures d'activités durant la période des fêtes.
- 8.4 Autorisation d'achat: cabine pour tracteur du Parc du Centenaire.
- 9. Avis de motion et règlements.

#### 10.- Divers:

- 10.1 Corp. Mun. du Canton d'Amherst: dossier annexion.
- 10.2 Soc. Can. des Postes: expansion du service postal.
- 10.3 Firme d'urbanisme René Girard: projet de plan le 18 janvier 1990.
- 10.4 Rapport Inspecteur Municipal des Travaux Publics: embâcle sur la rivière.
- 10.5 C.R.T.C.: réponse concernant la violence à la télévision.

#### ll.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 11.1 Adoption des comptes
- 11.2 Autorisation pour congé sans solde.
- 11.3 Dépôt des rapports des départements.
- 12.- Tour de table.
- 13.- Questions de l'auditoire.
- 14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

#### 7253-12-1989

#### CLUB DE MOTONEIGE DE LABELLE INC.: ADHÉSION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu de ne pas adhérer au Club de Motoneige de Labelle Inc..

Adoptée à l'unanimité

#### 7254-12-1989

#### CLUB DE TIR A L'ARC DE LABELLE: LOCATION DU GYMNASE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de louer au Club de Tir à l'Arc de Labelle, le gymnase
du Centre Communautaire de 19:00 heures à 23:00 heures le vendredi soir à
compter du 5 janvier 1990 jusqu'au 30 mars 1990, au lieu du jeudi soir
comme il en a été décidé lors de l'assemblée du Conseil en date du 7 août
1989. Que la résolution numéro 6973-08-1989 soit et est amendée.

Adoptée à l'unanimité

#### 7255-12-1989

#### BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊTS DES LAURENTIDES: SUBVENTION

PROPOSE par le Conseiller Martine David, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'accepter la subvention de la Bibliothèque Centrale de Prêts des Laurentides, concernant l'achat de rayonnage pour la bIbliothèque Municipale.

269



### CENTRE JEUNESSE CHANTERELLE INC.: AIDE FINANCIÈRE

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu de voter et payer un montant de soixante-quinze
dollars (75.00 §) au Centre Jeunesse Chanterelle Inc., pour les aider
dans leurs activités.

Que la résolution numéro 7057-09-1989 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

#### 7257-12-1989

#### ASSURANCES GÉNÉRALES 1990

Le Secrétaire-Trésorier fait rapport de l'étude des trois soumissions reçues pour les assurances générales 1990 lors de l'assemblée du 4 décembre 1989.

Après étude, le montant de chaque soumissionnaire est comme suit:

- Dale-Parizeau Inc.: 11 765.00 \$ plus 150.00 \$ d'honoraires:
- Groupe Lyras : 12 337.00 \$:
- G. Proulx et Associés: soumission non signée:

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSE par le Conseiller Martine David,
APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'octroyer le contrat pour les assurances générales
1990 à Dale-Parizeau Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme,
pour un montant de 11 915.00 \$ plus la taxe provinciale sur les primes.

Adoptée à l'unanimité

#### 7258-12-1989

## MONSIEUR RENÉ CLOT: ENTRETIEN D'UNE SECTION DE CHEMIN MENANT À SA PROPRIÉTÉ

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry et résolu d'informer monsieur René Clot de l'opinion juridique reçue de nos conseillers juridiques, concernant l'entretien d'une section du chemin menant à la propriété.

Adoptée à l'unanimité

#### 7259-12-1989

#### DOSSIER EXPROPRIATION: MONSIEUR MAURICE LABONTÉ

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry
et résolu de mandater Me Alfred A. Bélisle, avocat du bureau
Godard, Bélisle et Associés, pour faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec, afin de récupérer les montants qu'il
doit payer en vertu de l'ordonnance rendue le 30 novembre 1989 par le
Juge René Roy de la Cour du Québec, dans le dossier de monsieur Maurice
Labonté, exproprié.

Adoptée à l'unanimité



7260-12-1989 No de résolution ou annolation

#### DOSSIER EXPROPRIATION: MONSIEUR CLAUDE LABONTÉ

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de mandater Me Alfred A. Bélisle, avocat du bureau Godard, Bélisle et Associés, pour faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec, afin de récupérer les montants qu'il doit payer en vertu de l'ordonnance rendue le 30 novembre 1989 par le Juge René Roy de la Cour du Québec, dans le dossier de monsieur Claude Labonté, exproprié.

Adoptée à l'unanimité

#### PROCÈS VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Secrétaire-Trésorier dépose devant le Conseil, le procès verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme d'une assemblée tenue le 7 décembre 1989.

#### 7261-12-1989

#### MONSIEUR ROSAIRE LACROIX: DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de référer la demande de modification de zonage de monsieur Rosaire Lacroix à la firme d'urbanisme René Girard pour analyse et considération lors de la préparation du nouveau règlement de zonage, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

#### 7262-12-1989

#### PRÉPARATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et ré solu d'autoriser l'Inspecteur Municipal en Environnement et Bâtisses, de préparer un projet de règlement pour permettre la construction ou la modification d'immeubles de six (6) logements dans la zone 103 du Village de Labelle.

Monsieur Bernard Lanthier est contre l'amendement du règlement de zonage pour permettre la construction de six (6) logements, mais accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à quatre (4) logements.

Adoptée à l'unanimité

#### 7263-12-1989

#### MONSIEUR NORMAND FUGÈRE: REQUÊTE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de refuser la requête de monsieur Normand Fugère, concernant l'achat d'une partie de rue appartenant à la Municipalité de Labelle, et ce, suivant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

#### 7264-12-1989

#### KIOSQUE TOURISTIQUE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUVE par le Conseiller Jean Brisebois
et résolu de modifier à deux mètres, la marge de recul avant du
secteur de la zone 401-2 et d'intégrer cette modification au nouveau règlement de zonage, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanis-

271

me.



7265-12-1989

#### MONSIEUR LAURENT WHISSEL: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,

APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal en Environnement de préparer un règlement pour permettre la construction d'un motel en bordure de la route 117 près de la rue Belle-Pente et plus particuli-èrement, sur le lot 5-B-15, Rang "C", Canton Joly, le tout tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

#### 7266-12-1989

### MONSIEUR PAUL PERREAULT: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Bernard Lanthier et résolu de refuser la demande de dérogation mineure de monsieur Paul Perreault, lot P-1, Rang "A", Canton Labelle, le tout tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

#### 7267-12-1989

#### MONSIEUR GAÉTAN FOURNIER: DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 13, RANG "O", CANTON JOLY

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller André Beaudry

et résolu de référer la demande du Ministère de l'Énergie et des Ressources au Comité Consultatif d'Urbanisme, concernant une deman de d'achat de monsieur Gaétan Fournier d'une partie du lot 13, Rang "0", Canton Joly, pour étude, considération et rapport.

Adoptée à l'unanimité

#### 7268-12-1989

## PISCINE INTÉRIEURE MUNICIPALE: HORAIRE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu de fermer la piscine intérieure municipale du 22 au 26 décembre 1989 inclusivement et du 29 décembre 1989 au 2 janvier 1990 inclusivement. Qu'instructions soient transmises au responsable de la piscine, monsieur Roger Sigouin, de faire la publicité en conséquence.

### 7269-12-1989

## FACILITÉS DU PARC DU CENTENAIRE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert

et résolu de donner instruction au responsable du Parc du Centenaire, monsieur Gaétan Nantel, de mettre à la disposition du public les facilités du Parc du Centenaire de 13.00 heures à 17.00 heures les 24, 25, 26 et 31 décembre 1989 et les Ier et 2 janvier 1990.

Adoptée à l'unanimité

#### 7270-12-1989

#### ACHAT D'UNE CABINE POUR LE TRACTEUR DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry. APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'autoriser l'achat d'une cabine Curtis avec moteur essui-glace 12VL pour le tracteur du Parc du Centenaire, au montant de onze cent dollars (1 100 \$) plus la taxe provinciale, chez René Lafond de St-Hermas.

272



18 Décembre 1989
No de resolution
ou annotation

## AVIS DE MOTION: PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT POUR DÉCRÉTER L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES

Avis de motion est donné par le Conseiller André Beaudry, pour la préparation d'un règlement pour décréter l'achat d'un camion de 10 roues équipé d'une boîte à fonctions multiples.

#### 7271-12-1989

#### ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUVE par le Conseiller André Beaudry
et résolu d'informer le Ministère des Affaires Municipales, que
la Municipalité de Labelle va s'objecter par tous les moyens possibles,
au morcellement d'une partie de son territoire.

Adoptée à l'unanimité

## MONSIEUR PIERRE LACASSE, INSPECTEUR MUNICIPAL: RAPPORT CONCERNANT LE NIVEAU DE LA RIVIÈRE ROUGE

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'un rapport soumis par l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, monsieur Pierre Lacasse, concernant le niveau de la Rivière Rouge qui monte dangereusement, et ce, suite à une inspection effectuée à 12.50 heures le 15 décembre 1989 et que la situation s'aggrave de jour en jour.

Il y a un danger pour le pont, l'aqueduc qui est relié au pont, ainsi que pour les résidents de la rue du Camping.

Un deuxième rapport daté du 18 décembre 1989 est soumis par l'Inspecteur Municipal des Travaux Publics, informant le Conseil qu'il a constaté que le niveau d'eau semble s'être stabilisé suite à une embâcle qui s'est formée en amont du pont qui enjambe la rivière.

Le Conseil va suivre constamment les évènements et demeurera en relation constante avec le Ministère de l'Environnement pour les directives.

#### 7272-12-1989

#### ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débités au fonds général de la Municipalité, le tout suivant le registre numéro 89-28 daté du 14 décembre 1989.

Adoptée à l'unanimité

### 7273-12-1989

### MONSIEUR JEAN-GUY ROUSSEAU: SECRÉTAIRE-TRÉSORIER: CONGÉ SANS SOLDE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, à prendre congé les 27 et 28 décembre 1989 sans solde.

Adoptée à l'unanimité

#### DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS

Le Secrétaire-Trésorier dépose les rapports des différents départements.



7274-12-1989

#### RENÉ GIRARD, URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'autoriser le versement d'un montant de sept mille quatre cent quarante-cinq dollars (7 445.00 \$) à René Girard, Urbanisme et Aménagement du territoire, représentant le deuxième versement pour la réalisation du plan d'urbanisme de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

7275-12-1989

#### HEURES D'OUVERTURE POUR LE BAIN PUBLIC: PISCINE MUNICIPALE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de déterminer les heures d'ouverture pour le bain public à la piscine municipale de 19.30 heures à 21.30 heures.

La résolution numéro 7116-10-1989 est abrogée.

Adoptée à l'unanimité

### FORMATION D'UN COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Le Conseil décide de former un comité de vérification des comptes. Messieurs Bernard Lanthier et André Beaudry manifestent le désir d'être membre de ce comité et les autres membres du Conseil sont invités à en faire partie.

7276-12-1989

FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE POUR BANNIR LA VENTE ET L'UTILISATION DE CERTAINES ARMES

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de former un comité d'étude pour étudier la formule de demande, afin de bannir la vente ou l'utilisation de certaines armes, afin de prévenir d'autres évènements tragiques.

Adoptée à l'unanimité

7277-12-1989

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

274

Maire Holes Hautel

Aug Cumay Secrétaire-Trésories



PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LABELLE

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par le Secrétaire-Trésorier et tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi le dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (19 décembre 1989), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les Conseillers Bernard Lanthier, Pâqueret-te Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

7278-12-1989

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

7279-12-1989

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

7280-12-1989

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95: COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu d'adopter le règlement numéro 95 concernant une compensation pour services municipaux pour l'année 1990.

Adoptée à l'unanimité

## RÈGLEMENT NUMÉRO 95: COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Conseil est autorisé à réglementer suivant l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE le Conseil peut assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux, les propriétaires d'un immeuble visé aux paragraphes 10 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de l'assemblée du Conseil tenue le quatre décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (4 décembre 1989);

### EN CONSÉQUENCE; IL EST:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois,
APPUYE par le Conseiller Martine David
et résolu qu'il soit statué et ordonné par règlement ce qui suit
à savoir:



Assujettir pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix ARTICLE I .-(1990) au paiement d'une compensation de cinquante cents (0.50 \$) du cent dollars (100.00 \$) d'évaluation pour services municipaux, les propriétaires d'immeubles (bâtisses) visés au paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 2.- Assujettir pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) au paiement d'une compensation de quatre-vingt cents (0.80 \$) du cent dollars (100.00 \$) d'évaluation pour services municipaux, les propriétaires d'un terrain visé au paragraphe 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'unamimité par le Conseil de la Municipalité de ARTICLE 4.-Labelle lors de sa session spéciale tenue le dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (19 décembre 1989).

mes Segrétaire-Trésorier

7281-12-1989

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 96: RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC DANS LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'adopter le règlement numéro 96, relatif à la tarification pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

## RÈGLEMENT NUMÉRO 96: RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC DANS LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle à sa session régulière tenue le vingt-quatre juillet mil neuf cent quatre-vingt (24 juillet 1980), a adopté le règlement numéro quarante (40) relatif à la tarification pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle:

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle à sa session régulière tenue le trois juillet mil neuf cent quatre-vingt-neuf (3 juillet 1989), a adopté le règlement numéro quatre-vingt-neuf (89) relatif à la tarification pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle concernant les nouvelles constructions:

ATTENDU QUE le réseau de distribution de l'eau a été amélioré de façon tangible depuis plusieurs années et que d'autres travaux d'aqueduc sont à prévoir et dû à l'augmentation constante du coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, il y aurait lieu d'établir une nouvelle tarification:

ATTENDU QUE les tarifs pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle n'ont pas été modifiés depuis mil neuf cent quatrevingt (1980);

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue le quatre décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (4 décembre 1989);

27%



## No de résolution ou annotation

#### EN CONSÉQUENCE: IL EST:

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suít:

ARTICLE I.- Il est par le présent règlement, établie une nouvelle compensation pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle et payable par le propriétaire de tout logis, résidence chalet, commerce ou autres bâtiments raccordés ou qui seront raccordés au réseau d'aqueduc municipal et qui sont ou seront desservis par ledit réseau.

#### ARTICLE 2.-

2.1 Cette compensation sera payable annuellement et d'avance en un seul versement, à la même époque que le premier ver sement de la taxe foncière ordinaire que la Municipalité de Labelle prélève chaque année, d'après le tarif comme

2.2 Pour tout logis:	85.00 \$
2.3 Place d'affaires:	100.00
2.4 Industrie:	300.00
2.5 Hôtel plus dix dollars (10.00 \$) par chambre:	250.00
2.6 Motel plus dix dollars (10.00 \$) par unité:	75.00
2.7 Foyer d'hébergement de 5 à 9 personne inclu- sivement:	125.00
2.8 Foyer d'hébergement de 10 personnes et plus:	175.00
2.9 Terrain de camping:	300.00
2.10 Piscine:	30.00

- ARTICLE 3.- Pour les nouveaux immeubles occupés après le premier (Ier) juillet d'une année, une compensation représentant la moitié du tarif établi à l'article 2 pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle sera exigé du propriétaire.
- ARTICLE 4. Aucun ajustement ou remboursement ne sera fait pour quelque raison que ce soit. L'intérêt fixé par résolution du Conseil annuellement, sera calculé et exigé à partir du trentième (30e) jour suivant l'envoi du compte de taxe.
- ARTICLE 5.- Un montant de dix dollars (10.00 \$) sera exigé du propriétaire pour ouvrir ou fermer le service d'aqueduc lorsque celuici en fera la demande par écrit.
- ARTICLE 6 .- Le présent règlement abroge à toute fin que de droit, les règlements numéros quarante (40) et quatre-vingt-neuf (89) et tout autre règlement ayant trait à la tarification pour le service d'aqueduc dans la Municipalité de Labelle.
- ARTICLE 7 .- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi
- ARTICLE 8.- ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité de Labelle lors de sa session spéciale tenue le dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (19 décembre 1989).

277

trobes Upi

Segrétaire-Trésories

7282-12-1989 No de résolution

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 97: IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE PAR RÉSOLUTION

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'adopter le règlement numéro 97, concernant l'imposition de la taxe foncière par résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 97: IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE PAR RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le Conseil du Canton Joly a adopté le premier décembre mil neuf cent cinquante-quatre (ler décembre 1954), le règlement numéro soixante-treize (73) permettant d'imposer la taxe foncière par simple résolution;

ATTENDU QUE le Conseil du Village de Labelle a adopté le sept octobre mil neuf cent quarante-six (7 octobre 1946), le règlement numéro quatre-vingt-quatorze (94) permettant d'imposer la taxe foncière par simple résolution;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 989 du Code municipal, le Conseil peut décréter, par règlement, que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle tenue le quatre décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (4 décembre 1989);

#### EN CONSÉQUENCE; IL EST:

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu qu'il est statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Labelle comme suit:

- ARTICLE 2.- Le présent règlement numéro quatre-vingt-dix-sept (97)

  abroge à toute fin que de droit les règlements numéros soixante-treize (73) du Canton Joly et quatre-vingt-quatorze
  (94) du Village de Labelle.
- ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
- ARTICLE 4. ADOPTÉ par le Conseil de la Municipalité de Labelle lors de sa session spéciale tenue le dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (19 décembre 1989).

278

Maire Foly Lefautel

Secrétaire Trésorier





7283-12-1989 No de résolution ou annotation

### TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE SPÉCIALE 1990

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu d'imposer une taxe foncière générale spéciale au taux de \$0.105par \$100.00 d'évaluation pour l'année 1990, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Labelle, et ce, pour pourvoir au remboursement du capital et au paiement des intérêts des règlement numéros 66 et 87 à échéance.

Adoptée à l'unanimité

#### 7284-12-1989

#### TAUX DE LA TAXE D'EAU POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu que le taux de la taxe d'eau pour l'année 1990 sera imposé comme suit:

- Pour tout logis:	\$ 85.00
- Place d'affaires:	100.00
- Industrie:	300.00
- Hôtel Plus dix dollars (\$10.00) par chambre:	250.00
- Motel Plus dix dollars (\$10.00) par unité:	75.00
- Foyer d'hébergement de 5 à 9 personnes inclusivement:	125.00
- Foyer d'hébergement de 10 personnes et plus:	175.00
- Terrain de camping:	300.00
- Piscine:	30.00

Adoptée à l'unanimité

## 7285-12-1989

#### TAUX DE LA TAXE D'ENTRETIEN D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu que le taux de la taxe d'entretien d'égout pour l'année 1990 sera imposé comme suit:

- Pour tout logis:

60.00

- Motel: - Hôtel et Motel-Hôtel:

90.00

\$20,00

Adoptée à l'unanimité

## 7286-12-1989

## TAUX DE LA TAXE D'AFFAIRES POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu que le taux de la taxe d'affaires pour l'année 1990

soit fixé à un dollar (\$1.00) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation de la valeur locative, imposée au propriétaires de place d'affaires.

279



7287-12-1989 No de résolution ou annotation

#### TAUX DE LA TAXE 1990: RÈGLEMENT NUMÉRO 26

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de fixer le taux à cinquante-deux cents (\$0.52) du pied linéaire, aux propriétaires d'immeubles visés par le règlement numéro 26, pour pourvoir au remboursement du capital et au paiement des intérêts à échéance.

Adoptée à l'unanimité

#### 7288-12-1989

#### TAUX DE LA TAXE 1990: RÈGLEMENT NUMÉRO 75

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de fixer le taux à \$3.115 du pied linéaire, aux propriétaires d'immeubles visés par le règlement numéro 75, pour pourvoir au remboursement du capital et au paiement des intérêts à échéance.

Adoptée à l'unanimité

#### 7289-12-1989

### TAUX DE LA TAXE POUR L'ANNÉE 1990: RÈGLEMENT NUMÉRO 80

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois

et résolu de fixer le taux à \$0.844 du pied linéaire, aux propriétaires d'immeubles visés par le règlement numéro 80, pour pourvoir au remboursement du capital et au paiement des intérêts à échéance.

Adoptée à l'unanimité

#### 7290-12-1989

#### TAUX DE LA TAXE POUR L'ANNÉE 1990: RÈGLEMENT NUMÉRO 83

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de fixer le taux à \$0.1356 du \$100.00 d'évaluation aux propriétaires d'immeubles visés par le règlement numéro 83, pour pourvoir au remboursement du capital et au paiement des intérêts à échéance.

Adoptée à l'unanimité

#### 7291-12-1989

#### TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 1990

ATTENDU QUE les dépenses pour l'année mil neuf cent quatrevingt-dix (1990) s'élèvent à \$1 408 462.00;

ATTENDU QUE les recettes de la taxe générale spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Labelle seront de \$55,600.00;

ATTENDU QUE les recettes pour l'année mil neuf cent quatrevingt-dix (1990) autres que les taxes foncières générales et spéciales s'élèvent à \$393,442.00;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) s'élève à \$52 949 630.00;

## EN CONSÉQUENCE; IL EST:

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'imposer une taxe foncière générale au taux de \$1.795 par \$100.00 d'évaluation, sur les immeubles imposables de la Municipalité de Labelle pour l'année 1990, pour équilibrer le budget.

280



7292-12-1989 No de résolution ou annotation

# TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRIÉRÉS DE TAXES ET TOUTES LES CRÉANCES POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu que les taxes imposées en 1990 et toutes les créances porteront intérêt à raison de dix-huit pour cent (18%) par an, à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement.

Adoptée à l'unanimité

#### 7293-12-1989

#### SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Jean Brisebois, APPUYE par le Conseiller Martine David

et résolu que les salaires des employés de la Municipalité de Labelle pour l'année 1990 soient les suivants:

мом	SAI	LAIRE 19	990
Rousseau Jean-Guy	34	252.62	\$
Labelle F. Huguette	25	515.45	
Lacasse Pierre	30	000.00	
Cormier Ginette	21	733.20	
Therrien Lorraine	16	255.20	
Cholette Christiane	18	964.40	
Bélisle Emile	26	270.40	
Clément Jean-Guy	20	592.00	
Laporte Richard	24	835.20	
Boivin Claude	19	156.80	
Nantel Gaétan	22	588.80	
Nantel Gaétan (camion)		25.00	par semaine
Blais Pierre	18	098.00	
Bédard Daniel	2	480.42	
Roberts Brigitte	2	353.25	
Gareau Jacynthe		5.52	/1'heure
Officiers du Service Incendie		11.00	/1'heure
Millette Noel		11.00	/l'heure
Pompiers Volontaires		10.00	/l'heure
Pompiers Volontaires (pratiques)		15.00	chacune
Pompiers Volontaires (travaíl à la caserne	)	7.50	/l'heure

Adoptée à l'unanimité

#### 7294-12-1989

## MONSIEUR PIERRE DELAGE, INSPECTEUR MUNICIPAL EN ENVIRONNEMENT: SALAIRE POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu que le salaire annuel de monsieur Pierre Delage, Inspecteur Municipal en Environnement pour l'année 1990 soit de trente et un mille cinq cent dollars (31 500.00 \$).

281





### MADAME HUGUETTE F. LABELLE: CONGÉ ANNUEL

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu que durant l'année 1990 et les années subséquentes,

et résolu que durant l'année 1990 et les années subséquentes, madame Huguette F. Labelle, secrétaire-Trésorier-adjoint, bénéficiera d'un congé annuel payé de cinq (5) semaines.

Adoptée à l'unanimité

#### 7296-12-1989

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 1990

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) comme suit:

#### DÉBOURSÉS

Administration générale	312	570	\$
Sécurité publique	40	325	
Transport routier	446	354	
Hygiène du milieu	178	780	
Urbanisme et mise en valeur du territoire	71	489	
Loisirs et culture	170	039	
Autres déboursés	184	974	
TOTAL DES DÉBOURSÉS:	1 408	462	_ \$

#### RECETTES

Recettes de sources locales	1	106	393	\$
Compensations tenant lieu de taxes		113	273	
Services rendus aux organismes municipaux		5	500	
Autres services rendus		32	700	
Autres recettes de sources locales		49	000	
Recettes de transferts		101	596	
TOTAL DES RECETTES:	1	408	462	s

Adoptée à l'unanimité

#### 7297-12-1989

## PUBLICATION DU BUDGET 1990 DANS LE JOURNAL L'ÉCRIT

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à publier les
prévisions budgétaires pour l'année 1990 dans le journal l'Écrit.

Adoptée à l'unanimité

#### 7298-12-1989

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSE par le Conseiller Bernard Lanthier, APPUYE par le Conseiller Jean Brisebois et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

282

Maire Shuppy To

Secrétaire-Fresorier